

Programme de Microfinancements du Fonds pour l'Environnement Mondial

PMF FEM / PNUD Maroc

Stratégie du programme de pays pour l'OP6

Mars 2016

Liste des acronymes :

AGIRE	Appui à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
ANDZOA	Agence nationale de développement des zones oasiennes et de l'arganier
AMR	Rapport de suivi annuel
APACs (ICCAs)	Aires de Patrimoine Autochtone et Communautaire
APA	Accès aux ressources génétiques et partage des avantages
CBD	Convention sur la Diversité Biologique
CBTHA	Conservation de la biodiversité par la transhumance dans le versant sud du Haut Atlas
CC	Changement Climatique
CN	Coordonateur/trice National(e)
CND	Comité National de Pilotage
CNEDD	Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable
CS	Convention de Stockholm
CPDN (INDCs)	contribution prévue déterminée au niveau national
CEPF	Critical Ecosystem Partnership Fund
DGCL	Direction Générale des Collectivités Locales
DDC	Direction du Développement et de la Coopération (coopération Suisse)
GAT	Groupe d'Appui Technique
GDF	Global Diversity Foundation
GEF/FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
GES	Gaz à Effet de Serre
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
HCEFLCD	Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification
INDH	Initiative Nationale de Développement Humain
MDCE	Ministère Délégué Chargé de l'Environnement
NAMA	Mesures Appropriées d'Atténuations au niveau National
NBSAP	Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour l'utilisation durable de la Biodiversité
NIP	Plan National de Mise en Œuvre de la Convention de Stockholm
OCB	Organisation Communautaire de Base
OP5	5 ^{ème} Phase Opérationnelle
OP6	6 ^{ème} Phase Opérationnelle
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
ODDs	Objectifs de développement durable
PAN	Plan d'Action National pour la Lutte contre la Désertification
PAM	Plantes Aromatiques et médicinales
PCD	Plan Communal de Développement
POT	Programme de Développement Territorial Durable des Oasis du Tafilalet
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement.
PMF FEM	Programme de Micro Financements du Fonds pour l'Environnement Mondial
PMV	Plan Maroc Vert
PNRC	Plan National de lutte contre le Réchauffement Climatique
POP	polluant organiques persistants
RBA	Réserve de Biosphère de l'Arganeraie

RBO	Réserve de Biosphère des Oasis du Sud
SIBE	Site d'Intérêt Biologique et Ecologique
SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable
UNFCCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
UNCCD	Convention des Nations Unies contre la Désertification
UICN	Union International de la Conservation de la Nature

STRATÉGIE DE PROGRAMME DE PAYS DU PMF/FEM POUR L'OP 6

Pays: MAROC

Ressources de l'OP6 (estimées)

US\$ 1.450.000¹

a. Fonds CORE: 200.000 USD - Fonds APACs (ICCA): 400.000 USD

b. Solde restant de l'OP5: 0 USD

c. Fonds STAR: 350.000 US\$

d. Autres fonds à mobiliser : US\$ 500.000. Le PMF FEM Maroc servira de mécanisme de delivery d'un projet PNUD-gouvernement marocain intitulé « Programme d'appui aux initiatives de la société civile pour la 22eme Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (COP22). Ce projet est en cours d'instruction par les partenaires.

Contexte :

En tant que programme CORE du FEM, le PMF aligne ses stratégies pour cette phase opérationnelle à celles du FEM et soutient une série de projets de démonstration pour plus de mise à l'échelle, de réplification et d'intégration. L'action au niveau local par la société civile, les peuples autochtones et les communautés locales est considérée comme un élément essentiel de la stratégie 20/20 du FEM (par exemple, **nouer des alliances multipartites pour fournir des avantages environnementaux mondiaux et contribuer au plan stratégique du PNUD et se concentrer sur le développement durable**)².

Au niveau mondial, l'objectif de l'OP6 du PMF est de « **soutenir de façon effective la création de bénéfices environnementaux globaux et de sauvegarder l'environnement mondial à travers des solutions communautaires et locales qui se complètent et ajoutent de la valeur à l'action nationale et mondiale** ».

1. Présentation sommaire du contexte du programme pays du PMF (1 page)

1.1 Dans le contexte ci-dessus, veuillez décrire succinctement :

(a) les résultats et les réalisations les plus importants obtenus par le programme national dans les phases précédentes et jusqu'à l'OP5;

(b) tout lien de ces réalisations contribuant à atteindre des bénéfices environnementaux globaux. Veuillez mentionner les résultats agrégés dans chaque domaine d'intervention, les prix internationaux obtenus, la

¹ Le niveau des ressources du PMF durant l'OP6 est un total estimé de: (i) l'allocation de base de subvention GEF6 (à être révisé annuellement par CPMT sur la base de la performance, du cofinancement et des partenariats stratégiques et du taux d'engagement démontré par le CNP + le delivery de l'UNOPS); (ii) ressources STAR approuvées; aussi bien que (iii) autres sources de partage de coûts et cofinancement de partie tiers (niveau national, régional et / ou mondial). Notez que les pays avec des soldes restants de l'OP5 qui ne sont pas en pipeline, seront appelés à utiliser ces soldes en ligne avec l'approche stratégique de l'OP6 afin d'être cohérent avec la programmation du PMF et les résultats attendus.

² Le concept initial du PMF durant l'OP6 a été incorporé dans les orientations stratégiques du « replenishment » global du FEM 6 et par la suite approuvé par le conseil du FEM « Programme de Microfinancements du FEM : arrangements de mise en œuvre pour le FEM 6 » (GEF/46/13), Mai 2014.

mise à l'échelle, la réplique et l'intégration de projets de démonstration et des principales leçons apprises par le programme du pays.

Pour soutenir de façon effective la création de bénéfices environnementaux globaux et la sauvegarde de l'environnement mondial, tout en améliorant la qualité de vie des populations vulnérables, le PMF FEM Maroc soutient depuis son démarrage en 1998 des initiatives locales dans les cinq (5) domaines focaux du FEM. A ce jour, le PMF FEM Maroc a soutenu plus de **170 projets communautaires**, soit directement presque autant d'ONGs et d'OCBs, et a indirectement bénéficié à plus de **700 OCBs**. Environ 51% des projets du Maroc ont porté sur la préservation de la biodiversité, 31% sur la lutte contre les effets des changements climatiques, 13% sur la lutte contre la dégradation des sols, 3% sur les polluants organiques persistants, et le reste soit 2% sur les eaux internationales.

- **Dans le domaine de la préservation de la biodiversité**, le programme a intervenu à l'échelle de plusieurs réserves naturelles, parcs nationaux, Sites d'Intérêts Biologiques et Ecologiques (SIBE) (plus de **40 aires protégées**) où il a soutenu la mise en œuvre de **solutions communautaires** de gestion durable de la biodiversité telle que la surveillance communautaire de réserves naturelles (à l'exemple de la réserve d'Iguernane), la mise en place de fonds verts d'appui à la conservation de la biodiversité, la pêche durable, l'apiculture alternative, l'utilisation durable des PAMs...

Au niveau du site Ait Zaghar d'Imi N'Oulaoune (hot spot en biodiversité avec plus de 102 espèces faunistiques et floristiques), le programme a soutenu la réhabilitation des **pratiques de la transhumance** et des Agdals pour la conservation de la biodiversité. Ainsi, 1500 hectares de terre sont actuellement gérés durablement par la communauté des transhumants sur la base de droits coutumiers et sous forme d'un héritage à conserver pour les générations présentes et futures.

Plusieurs **espèces significativement importantes** ont été ciblées par les projets PMF FEM, tels que le thuya, l'arganier, l'acacia, le balbuzard pêcheur, le phoque moine, la gazelle de cuvier...A titre d'exemple, le PMF FEM Maroc a contribué efficacement, à travers un projet **de pêche durable** et de zones marines protégées, à l'amélioration de l'état de conservation de plusieurs espèces sur la liste rouge de l'IUCN comme le balbuzard pêcheur, le phoque moine, la mouette audouin, ou encore la patelle géante.

- Dans le domaine **des changements climatiques**, les projets soutenus par le programme ont porté sur l'introduction de l'énergie solaire et de l'efficacité énergétique dans plusieurs secteurs comme la poterie, les Hammams (bains publics), mais aussi au niveau de ménages ruraux en vue de réduire la forte consommation du bois de feu pour la cuisson des aliments et autres usages domestiques, et dans les ménages urbains en vue d'introduire des gestes environnementaux en faveur d'une meilleure efficacité énergétique. Le programme a enfin soutenu des initiatives de valorisation des déchets solides (tri sélectif et valorisation des déchets).
- En ce qui concerne **la conservation des sols**, les projets du PMF FEM ont permis de prévenir à travers des aménagements anti-érosifs et des plantations, la perte de plus de **25.300 tonnes de sol sous l'effet de l'érosion** notamment à l'échelle de bassins versants et d'assurer une gestion durable de ces ressources à travers des stratégies multiples de sensibilisation, de plantation et de pratiques agricoles et pastorales durables, incluant la pratiques des Agdals et de la transhumance.

- Le PMF FEM Maroc a également été précurseur dans l'introduction de **l'agro-écologie** notamment auprès des communautés du Site d'Intérêt Biologique et Ecologique (SIBE) de Brikcha et du Parc Naturel Régional de Bouhachem. Cette initiative, qui a été couronnée d'un grand succès, a permis le développement d'opportunités pour la réduction des émissions de GES (production de bois renouvelable avec une meilleure performance énergétique, fours à gaz améliorés, plantations...).
- **En termes de focus géographique**, l'activité du PMF FEM a été plus importante au niveau de la Réserve de Biosphère Arganeraie/RBA, et de la Réserve de Biosphère Oasis/RBO. Le PMF FEM a en effet soutenu un ensemble de projets au niveau de la RBA, réserve importante qui à elle seule représente 14,25 % de la forêt du Maroc. Ces projets ont contribué significativement à la régénération de l'arganier, arbre endémique du Maroc avec une très forte valeur socio-économique pour les communautés locales.

Les oasis constituent plus de 35% du focus géographique des projets appuyés par le programme. Le PMF FEM a soutenu la conservation de ces espaces d'une grande vulnérabilité économique, sociale et environnementale, à travers la réhabilitation de sources d'eau, la mise en œuvre de mesures d'adaptation au climat (espèces résilientes), l'introduction de l'énergie solaire et la valorisation des potentialités locales (produits de terroir, écotourisme...). Une initiative pionnière à l'échelle des oasis concerne la résolution d'une problématique majeure menaçant la viabilité de ces écosystèmes, à savoir la réduction de la pollution des eaux d'irrigation par les lavoirs traditionnels. Ce projet a servi de modèle à l'implantation de quatre autres laveries collectives dans les Oasis du Tafilalet, dans le cadre d'un partenariat avec un programme national du PNUD dont la contribution s'est élevée à 300.000 USD, et qui ont profitées à une population totale de plus 10 000 habitants.

- En termes de **mise à l'échelle**, de réplique et d'intégration des bonnes pratiques et des principales leçons apprises, le programme a favorisé à travers les projets qu'il appuie l'influence de politiques et des mentalités locales grâce aux actions de formation, information et sensibilisation et de plaidoyer menées par les ONGs. En effet, la majorité des projets ont permis de façon systématique la diffusion et l'intégration des bonnes pratiques et leçons apprises dans les politiques locales comme les plans communaux de développement assurant ainsi une reproduction plus large de ces expériences (cas de l'arganier, des unités de valorisation des dattes, des projets de transhumance et de lutte contre l'érosion). La majorité des projets du PMF FEM, a réussi à mobiliser des financements additionnels auprès d'autres partenaires (INDH et ambassade de la Finlande notamment) pour élargir/répliquer le projet du PMF FEM.

D'autres exemples de mise à l'échelle concernent les projets de pêche durable (Parc Marin d'Al Hoceima), l'efficacité énergétique dans le secteur de la poterie, et la transhumance.

- ✂ Suite à l'intervention du PMF FEM, l'association AGIR a été appuyé par le CEPF « Critical Ecosystem Partnership Fund »/UICN pour reproduire la même expérience développée dans le cadre du projet de pêche durable au niveau du SIBE de « Marchica » (172.000 USD, 150 pêcheurs artisans) ;
- ✂ Le PMF a appuyé depuis 2002 le développement, l'expérimentation et le perfectionnement progressif d'une nouvelle génération de fours poterie, permettant de réduire la consommation de bois mais également les émissions de CO2. Plus puissant et moins polluant que le four traditionnel, le four à gaz pilote a connu un grand succès auprès des potiers, et a été largement diffusé travers tout le Maroc ; la dissémination a pu se faire à travers : un certain nombre

d'actions d'information et de plaidoyer ciblant les potiers, des réseaux de coopératives et de groupements professionnels, mais aussi avec l'appui des autorités locales et autres acteurs institutionnels, tels que le Ministère de l'Artisanat et l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH / programme gouvernemental de lutte contre la pauvreté).

- ✎ L'Organisation Pastorale d'Ait Zaghar, partenaire du PMF Maroc a pris part aux consultations effectuées dans le cadre d'un programme transrégional sur le développement pastoral et la régulation des flux des transhumants ; dans ce cadre, cette association a pu partager les bonnes pratiques générées par son projet. Lancé en 2015, ce programme transrégional cherche à innover en matière de solutions d'abris (solutions appuyées par le projet PMF). Il couvrira une large zone du Sud du Maroc et contribuera à « mettre à l'échelle » le projet du PMF FEM.
- Enfin, le PMF FEM Maroc a déjà à son actif plusieurs **prix nationaux et internationaux** octroyés aux associations locales en reconnaissance de leurs efforts remarquables dans le domaine de l'environnement, dont les plus récents sont : (i) le Prix Equateur attribué à l'association AMSING en juin 2012 à Rio De Janeiro, (ii) le prix SEED remporté par la Fondation du Haut Atlas en octobre 2013 à Nairobi et (iii) le prix Equateur 2014 remporté par l'ONG AGIR.

1.2. Veuillez présenter une analyse globale de la situation du programme de pays du PMF durant l'OP6, y compris: les partenariats majeurs, les sources de cofinancement existants (incluant la contribution du gouvernement, des donateurs internationaux et d'autres sources).

ANALYSE GLOBALE DE LA SITUATION DU PROGRAMME DE PAYS DURANT L'OP6

- La mise en œuvre de la stratégie du PMF FEM durant la phase 6, intervient à un moment où le Maroc connaît un dynamisme sans précédent notamment en matière de **gouvernance territoriale**, et où de nombreux projets de réformes sont engagés pour entériner le **processus de démocratisation** de la société et guider la **recherche d'un modèle de développement** « harmonieux reposant sur une croissance économique propre, et prenant en compte les impératifs de protection de l'environnement ».

La nouvelle constitution du Pays (2011) consacre le développement durable en tant que droit pour tous les citoyens marocains et accorde une place de choix à la participation de la société civile dans la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques. **La régionalisation avancée** ouvre la voie pour une réorganisation démocratique des compétences entre l'état et la « Région », et consacre la Région comme collectivité territoriale dotée d'une autonomie financière chargée du développement Economique, Environnementale et Sociale sur son territoire.

- **La Loi cadre N° 99-12 portant Charte Nationale** de l'Environnement et du Développement Durable, devient le cadre de référence pour l'ensemble des politiques publiques, et pour tout projet de territoire. **La stratégie Nationale de Développement Durable (2015-2030)** qui répond aux engagements internationaux du Maroc en matière d'environnement, définit sept enjeux, que le pays doit adopter pour aboutir à un développement durable et qui sont à décliner au niveau des régions, à savoir : (i) consolider la gouvernance du Développement Durable, (ii) réussir la transition vers une économie verte, (iii) améliorer la gestion et la valorisation des ressources naturelles et renforcer la conservation de la biodiversité, (iv) accélérer la mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre les effets du changement climatique, (v) accorder une vigilance particulière aux territoires sensibles, (vi) promouvoir un développement humain et réduire les inégalités sociales et territoriales, et (vii) promouvoir une culture du développement durable.

- La stratégie pays du PMF FEM pour cette 6^{ème} phase opérationnelle s'inscrit pleinement dans cette dynamique nationale dans le sens où elle apportera une contribution substantielle au processus de décentralisation, de gouvernance environnementale et de mise en œuvre du développement durable au niveau local:
 - (i) en renforçant les capacités des acteurs communautaires **OSC et OCB**, mais aussi des collectivités territoriales en particulier **les communes rurales**, ainsi que les acteurs qui les accompagnent à mettre en œuvre les AME, à faire des choix pour un mode de développement durable et à les intégrer dans les stratégies et plans de développement territoriaux ;
 - (ii) et en facilitant un dialogue positif entre les « gouvernements territoriaux » et les OSC et OCB (à travers le renforcement et l'appui à la mise en place de plateformes de dialogue nationales et régionales).

PARTENARIATS MAJEURS ET SOURCES POTENTIELLES DE COFINANCEMENTS

- ***Partenariat avec les collectivités territoriales.*** Suite aux élections de 2015, les régions, provinces et communes sont appelées à élaborer et mettre en œuvre leurs plans de développement territoriaux selon les principes du développement durable. Le processus est hautement participatif et implique fortement la participation de la société civile. Le PMF FEM pourra se positionner en tant que partenaire stratégique des « Régions » dans les trois zones où il intervient (RBA/Région Souss Massa, RBO/Région Drâa Tafilalet et Parc National du Toubkal_Haut Atlas Occidental/Région Marrakech Safi ; les modèles, les expériences et bonnes pratiques développées par le programme en matière de gestion communautaire de l'environnement global durant les phases antérieures, ainsi que les initiatives stratégiques et l'appui à la mise en place de plateformes de dialogue régionales préconisées dans le cadre de la phase 6, contribueront à alimenter la réflexion et à influencer les politiques et stratégies locales et régionales quant aux choix à faire en matière de gestion de l'environnement local et global. D'un autre côté, les Conseils de Région pourront apporter des cofinancements soit directement à travers leurs fonds propres ou à travers la coopération décentralisée.
- ***Partenariats multiacteurs et plateformes d'échange et de concertation.*** Grâce à ce positionnement au niveau régional, le PMF FEM pourra développer de nouveaux partenariats (mise en œuvre, appui technique, cofinancement) et renforcer son réseau de partenaires **au niveau des territoires** : avec les collectivités territoriales (région, provinces et communes), les services déconcentrés de l'Etat en charge de l'Environnement (Direction Régionale des Eaux et Forêts, Direction Régionale de l'Agriculture, Direction Régionale de l'Environnement, Direction Régionale de l'Energie, etc....), les Agences (Agences de Développement Economiques et Sociales, les Agences de Bassins Hydrauliques, ANDZOA, Agence de Développement Agricole...), l'INDH/IRDH, le secteur privé et la Société Civile. Le Programme pourra à ce titre mettre à profit dans la Région Souss Massa, les Groupes de Travail Régionaux sur les Enjeux Environnementaux Transversaux /GREET, plateformes multiacteurs (pilotées par les OREDD et portées par les conseils régionaux) mises en place par le MDCE, la DGCL et le PNUD, dans le cadre du projet FEM de renforcement des capacités/CB2, dans trois régions pilotes ; expérience que le MDCE souhaite élargir à l'ensemble des régions au niveau national.

- **Partenariats avec les Organismes Internationaux.** Le programme pourra développer des partenariats stratégiques synergiques et de cofinancement avec entre autres la GIZ qui a développé de multiples partenariats avec le PNUD, et qui à travers l'ensemble de ces programmes et projets contribue à asseoir une bonne gouvernance environnementale et touche aux aspects de l'environnement global traités par le FEM (Adaptation au Changement Climatique, Mise en œuvre du protocole de Nagoya, programme Energie, Projet Tourisme durable, projet 4C, projet AGIRE) ; avec la Direction de Développement et de la Coopération Suisse/DDC qui est de plus en plus présente au niveau national en particulier dans la prévention des risques climatiques. Le PMF développera également des synergies avec les grands projets PNUD, GEF existants au niveau des paysages retenues comme le projet « Economie Circulaire au niveau de la région de Souss Massa », le projet « Développement des Oasis de Tafilalet/POT » et le projet d'appui aux Ksours et Kasbas qui intervient également dans la zone oasienne.
- **Partenariats avec des Fondations et ONG internationales.** Enfin le programme pourra également développer des partenariats avec des ONG internationales telles que l'IUCN particulièrement dans le cadre du CEPF « Critical Ecosystem Partnership Fund », la Fondation pour la Diversité Mondiale (Global Diversity Foundation/GDF) particulièrement au niveau du Parc National du Toubkal et le consortium des APACs sur les aspects de préservation de la biodiversité et APACS, IDE-E sur les questions Energie-Climat et Terre et Humanisme en matière d'agro-écologie.

1.3 Veuillez indiquer comment l'expérience et les ressources (par exemple, les partenariats majeurs, les réseaux de soutien, les projets modèles qui peuvent être visités) des projets antérieurs peuvent servir de base pour la mise en œuvre effective des initiatives du PMF durant l'OP6.

- Grâce à son intervention durant les phases antérieures, le PMF FEM a pu développer chez les organisations communautaires de base une prise de conscience des enjeux environnementaux locaux et globaux et des solutions à mettre en œuvre, et pour les acteurs qui les accompagnent une prise de conscience du rôle que peuvent jouer les OSC et les OCB en matière de gestion de l'environnement global.
- Les projets appuyés par le programme sont très diversifiés et ont pu apporter une contribution substantielle en matière de préservation de la biodiversité d'importance mondiale, de préservation des biens et services éco systémiques qu'elles fournit, en matière de gestion durable des terres dans différents systèmes de production (agro écosystèmes, paysages forestiers, zones de pâturage, ...), en matière de lutte contre les effets du changement climatique, et par là en matière de sécurité de l'eau et des aliments et de réduction de la vulnérabilité des populations locales dépendant fortement des ressources naturelles.
- Les actions de formation, information et sensibilisation soutenues par le programme dans le cadre des différents projets qu'il a appuyé jusque là, ont permis aux OSC en particulier aux ONG de développer des capacités leur permettant d'agir en tant que partenaires des services publics, et plus encore d'enrichir les politiques publiques. Par ailleurs, le programme a su concentrer son intervention sur des territoires sensibles qu'il a contribué à préservation et/ou à réhabiliter.
- Au fil de ces quinze années d'intervention, le PMF a pu fédérer les ONGs et les OCBs (bénéficiaires et non bénéficiaires des subventions) dans des réseaux d'échange d'expériences et d'expertises communautaires en matière de gestion et de préservation de l'environnement global ;

ces réseaux agissant en tant que plateformes de renforcement de capacités et de mise à niveau régulière permettant ainsi à la société civile de se positionner dans les processus de décision en matière d'environnement et de développement durable.

- Ce capital « compétences » au niveau de territoires sensibles/vulnérables, ainsi que les bonnes pratiques développées dans le cadre du programme constituent de véritables références pour l'opérationnalisation de la stratégie OP6, et pour la concrétisation de l'approche « paysages terrestres et marins ».

C'est pourquoi le programme privilégiera d'intervenir durant cette phase au niveau de zones où il a accumulé un certain nombre d'acquis tant en termes de modèles développés, que de nombre d'ONG et d'acteurs dont les capacités ont été renforcées en matière de gestion de l'environnement global.

Le réseau de partenaires développé par le programme durant les exercices antérieurs, sa collaboration stratégique avec les différents projets et programmes du PNUD sur le terrain et les expériences concluantes en matière de partenariats favoriseront la mise à l'échelle et faciliteront le rôle de Grant Maker + du Programme au niveau du Pays, et dans la région en facilitant par exemple la mise en place d'une plateforme d'échange Sud-Sud autour des solutions communautaires de gestion de l'environnement global.

2. Niche du programme pays du PMF (3 pages)

2.1. Alignement avec les priorités nationales. Veuillez énumérer les dates de ratification par le pays des conventions pertinentes de Rio et les cadres nationaux pertinents de planification:

Tableau 1. Liste des conventions pertinentes et plans ou programmes nationaux/régionaux

Conventions de Rio + cadres de planification nationale	Date de ratification /achèvement
Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB)	28 décembre 1995
CDB-Stratégie et Plan d'Action national pour la biodiversité (NBSAP)	2004, Réactualisée en 2015
Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (ABS)	Protocole signé en 2012 et adopté par les 2 conseils et publié dans le bulletin officiel le 4 juillet 2013.
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC)	Date de ratification par le Maroc : 28 décembre 1995 ; Date d'entrée en vigueur pour la Maroc le : 27 mars 1996
Communications nationales (1er, 2ème, 3ème) - UNFCCC	Communication Nationale Initiale (CNI), 2001. Seconde Communication Nationale (SCN), 2009. Troisième Communication Nationale (TCN), 2016
Mesures d'Atténuation Appropriées au niveau National UNFCCC (NAMA)	Trois NAMAs pour les secteurs de l'industrie, du bâtiment et de l'agriculture en cours. / NAMAs arganier élaboré. Deux NAMAs sur le secteur de l'énergie seront développés dans le cadre du projet Facilitating Implementation and Readiness for Mitigation (FIRM3).

³ Le projet FIRM est soutenu par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)

Plans d'action nationaux d'adaptation UNFCCC (NAPA)	En cours d'initiation par le Maroc
Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification (UNCCD)	Signée par le Maroc en 1994 et ratifiée en 1996.
Programmes nationaux d'action de l'UNCCD (NAP)	PAN LCD a été réactualisé en 2011
Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP)	Ratifié le 21 avril 2004
Plan national de mise en œuvre de la convention de Stockholm (PNMO)	Plan National élaboré. Suite aux amendements de la convention et l'inscription de nouveaux POP à ses annexes, le Maroc a lancé un projet de mise à jour de son premier PNMO/financement du FEM.
Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)	N/A
Auto-évaluation des capacités nationales (AECN) du FEM	N/A
Exercice de formulation du portefeuille national FEM-6 (NPFE)	N/A
Programmes d'Action Stratégiques (PAS) pour les organismes internationaux de partage de l'eau 4	N/A
Convention de Minamata sur le Mercure	Le Maroc a signé la convention de Minamata le 06 juin 2014. La ratification est en cours de préparation. Un inventaire des utilisations et des rejets de mercure au niveau national est en cours
Protocole de Kyoto à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques	Adhésion 25 février 2002
Convention sur la protection de la couche d'ozone.	Date de ratification par le Maroc : R. 28 décembre 1995 Date d'entrée en vigueur pour le Maroc : 27 mars 1996
Protocole relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Date de ratification par le Maroc : R. 28 décembre 1995 ; Date d'entrée en vigueur pour le Maroc : 27 mars 1996
Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Date de ratification par le Maroc : R. 28 décembre 1995 ; Date d'entrée en vigueur pour le Maroc : 27 mars 1996

2.2. Compte tenu des priorités environnementales du pays telles que représentées dans le tableau 1 ci-dessus, quelles sont les opportunités (prenant également en compte les évaluations des réalisations décrites dans la section 1 ci-dessus) pour promouvoir l'implication significative des communautés et des organisations de la société civile dans la poursuite de leur développement ou mises à jour ainsi que dans la mise en œuvre nationale?

De façon globale, le PMF FEM Maroc inscrira son action dans le cadre de l'appui à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD), qui est l'instrument de convergence de l'ensemble des politiques publiques, et qui intègre l'ensemble des engagements internationaux du pays en matière de préservation de l'environnement mondial. Il assurera particulièrement la promotion de l'engagement de la société civile dans la mise en œuvre des 7 objectifs de la SNDD, lesquels sont en

⁴ Veuillez identifier des projets régionaux d'EauX Internationales existants et les SAP régionales adoptées par les pays partageant les plans d'eau internationaux de manière à aligner les interventions locales du PMF. Veuillez consulter ce site Web pour trouver quelques-uns des SAP: <http://iwlearn.net/publications/SAP>

phase avec les initiatives stratégiques du PMF FEM pour l'OP6, et représentent chacun un champ propice pour l'intervention des ONGs/OCBs, et des collectivités territoriales :

- **En matière de conservation et d'utilisation durable de la Diversité Biologique**, le PMF FEM appuiera à travers les projets de terrain qu'il finance et les programmes de « renforcement de la participation des OSC et des OCB aux processus de concertation nationaux et régionaux » qu'il met en œuvre : (i) la réalisation des objectifs d'Aichi -en particulier les objectifs 11, 14 et 18 relatifs à la participation communautaire et au maintien des APACs- déclinés sous forme d'initiatives et d'actions concrètes à mettre en œuvre dans le cadre de la Stratégie Nationale sur la Biodiversité récemment révisée et du plan d'action y afférent, et (ii) la mise en œuvre du Protocole de Nagoya.

Grâce aux initiatives **Landscapes/Seascapes**, le programme soutiendra de nouvelles approches multifocales de conservation de la biodiversité fondées sur le paysage qui seront à promouvoir dans le cadre des processus et outils régionaux de planification stratégique. Le programme apportera également à travers l'initiative APACs, une importante contribution à la mise en application de la loi marocaine n° 22-07 sur les aires protégées, en particulier des dispositions de l'article 25 relatives à la concession par l'Etat de la gestion d'une aire protégée, totalement ou partiellement aux OCB et aux OSC (aires protégées communautaires).

- **En soutenant des initiatives en matière d'agroécologie novatrice et adaptée au changement climatique**, le PMF contribuera à la mise en œuvre de la Stratégie nationale en matière d'Agriculture, le Plan Maroc Vert, qui a pour ambition de faire de l'agriculture un moteur de la croissance de l'économie nationale (notamment le pilier II, qui vise l'accompagnement solidaire de la petite agriculture). Les questions du développement durable et du changement climatique sont bien présentes dans cette stratégie ; elles font l'objet du sixième fondement du PMV, à travers l'adoption des mesures d'intervention adaptative les plus efficaces et les plus économiques, tout en portant une attention particulière à la sauvegarde des ressources naturelles pour une agriculture durable. Une des particularités du PMV est qu'il est fondé sur l'approche filière et le développement de chaînes de valeurs inclusives de valorisation de « l'agrobiodiversité » qui contribueront à la création d'emploi et à l'amélioration des revenus de populations vulnérables -hommes et femmes-, fortement dépendantes des ressources naturelles. L'introduction de l'agro écologie résiliente climato-intelligente renforcera également la contribution des OCBs et des communautés à la mise en œuvre du PAN-LCD.
- **En matière de Lutte contre le Réchauffement Climatique**, le PMF FEM inscrira son action dans le cadre des objectifs nationaux fixés dans les INDCs / CPDN (contribution prévue déterminée au niveau national) à atteindre d'ici 2030, à savoir : Une réduction de 32 % des émissions de GES en 2030. Il apportera un appui important à la mise en œuvre du Plan National de lutte contre le Réchauffement Climatique (PNRC), et à sa déclinaison au niveau territorial/PTRC, et à la réflexion en cours autour de l'élaboration du Plan d'Action National d'Adaptation. Les mesures d'atténuation au Maroc concernent les secteurs de l'énergie, des transports, de l'industrie, des déchets, de l'agriculture, de la forêt, de la construction, l'habitat et l'urbanisme. Quant aux mesures d'adaptation, elles portent principalement sur les domaines de la météorologie, l'eau, l'agriculture, la forêt et la lutte contre la désertification, la pêche et le littoral, l'aménagement du territoire, la santé et le tourisme. Comme développé dans la section I, le PMF a soutenu un grand nombre de projets communautaires de lutte contre le réchauffement climatique en rapport avec les mesures d'atténuation et d'adaptation inscrites dans le PNRC, et devra poursuivre ses efforts dans ce sens en appuyant des projets innovateurs et en œuvrant à la diffusion et à la mise à l'échelle des expériences réussies.

Par ailleurs grâce à l'appui à des plateformes de dialogue sur le climat au niveau régional, il pourra renforcer la position des OSC et des OCB dans le processus de concertation autour de l'élaboration des PTRC dans le cas où ils sont engagés par le département de l'environnement, ou tout au moins pour la prise en compte des considérations climatiques dans les plans territoriaux de développement.

- Grâce au développement de solutions communautaires et à la **promotion de l'utilisation des énergies renouvelables**, le PMF contribue à la réalisation des objectifs tracés par le pays dans sa stratégie énergétique et déclinés dans le « Plan Solaire » et le « Plan Eolien », et dans ses efforts pour l'introduction des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dans le secteur agricole.

Quelles sont les priorités qui ont besoin d'une préparation et d'un renforcement de capacités immédiats (par exemple, COP 21-Décembre 2015, ODDs adoptés en Septembre 2015 et pour lesquels les pays vont élaborer des plans nationaux de mise en œuvre, etc.), de sorte que ces opportunités pour les communautés et l'implication des OSC soient pleinement exploitées?

Parmi les principales stratégies et priorités nationales en matière de préservation de l'environnement global qui constituent de réelles opportunités pour la promotion de l'implication effective des communautés et des organisations de la société civile dans la poursuite de leur développement, de leur mises à jour, ou encore dans leur mise en œuvre à l'échelle locale, régionale et nationale, et pour lesquelles il y a un besoin immédiat de renforcement des capacités des OSC et des OCB, il y a lieu de citer :

- **La Stratégie Nationale de Développement Durable** qui constitue l'outil principal orientant et fédérant l'action de tous les acteurs durant les 15 années à venir (2015-2030) et dans le cadre de laquelle des stratégies régionales doivent-être élaborées avec la participation active de la Société Civile ;
- Les **Objectifs de Développement Durable** (ODD) adoptés en septembre 2015 par les pays pour mettre en œuvre un ensemble d'objectifs (17) visant à éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous ;
- Le **Protocole de Nagoya** récemment adopté par le Maroc (2013) et pour lequel un projet de loi relatif à l'accès aux ressources génétiques et au partage des avantages découlant de leurs utilisations est en cours de préparation pour une meilleure application de l'APA. A ce stade, il est important de mettre à niveau les capacités de la SC par rapport à la mise en œuvre de ce protocole.
- **La Stratégie et Plan d'action National de la biodiversité « NBSAP »** en cours de mise à jour et de cadrage avec le plan stratégique d'AICHI et pour lesquelles les capacités communautaires doivent être mises à niveau.
- **La 3ème communication nationale sur les CC** qui vient d'être finalisé en 2016 et présenté aux parties prenantes au niveau national ; il est important d'informer la SC sur son contenu pour qu'elle participe à l'intégration des orientations de ce rapport dans les différents projets et initiatives qu'elle met en œuvre.
- Les **NAMAS** : plusieurs NAMAS sont en cours d'élaboration au Maroc par différents acteurs institutionnels. La SC est faiblement impliqué dans ce processus à cause notamment d'un manque de capacités et d'information ;
- **La COP 22** qui aura lieu en 2016 au Maroc/Marrakech et pour laquelle il est important de mobiliser la SC. Le programme a appuyé la création en 2015 d'un réseau national dénommé « Alliance Marocaine sur le Climat et le Développement Durable », qui fédère plus de 160 ONGs, OCBs et réseaux membres autour des enjeux du changement climatique. L'alliance a joué un rôle important dans le renforcement/mise à niveau des capacités des ONGs en matière de développement et de suivi des politiques publiques liées au secteur des changements climatiques, la participation effective de la

société civile marocaine dans les dialogues nationaux et les processus de négociations internationales et le plaidoyer pour la révision et ou le développement de nouvelles politiques et législations environnementales visant à minimiser l'impact des changements climatiques. Elle a en effet mobilisé les ONGs/OCBs pour la préparation de 2 déclarations (nationale et globale) et pour la participation à la COP 21.

Le PMF poursuivra la consolidation de cette dynamique et le renforcement de cette alliance pour plus de mobilisation autour des enjeux des CC et pour la préparation et la participation à la COP22 (à travers un projet de renforcement de capacités et de plateformes de dialogue « gouvernement-CSOs »).

Au-delà des CC et des enjeux pour la COP22, l'alliance pourra renforcer les capacités par rapports aux autres priorités listées ci-dessus.

2.3. Faisant partie des orientations stratégiques de l'OP6 au niveau national, veuillez décrire ci-dessous (avec un court résumé dans le tableau 2), le potentiel de complémentarité et de synergie de vos initiatives stratégiques de l'OP6 sélectionnés avec:

Les projets et programmes financés par le gouvernement (sous forme de résumé ou de points dans la colonne 3 du tableau 2 ci-dessous)

- Les projets et programmes du PNUD CO / système des Nations Unies pour mettre en œuvre la Document du Programme Pays (CDP), UNDAF, plan stratégique, etc. (sous forme de résumé ou de points dans la colonne 4 du tableau 2 ci-dessous):

- Les projets financés par le FEM dans les pays, l'Exercice national de formulation du portefeuille (NPFs), les PSF et les MSP, et les approches pilotes intégrées (IAPs) en cours ou planifiés, si pertinents (sous forme de résumé ou de point dans la colonne 3 du tableau 2 ci-dessous):

- Autres projets et programmes de bailleurs de fonds majeurs (sous forme de résumé ou de point dans la colonne 3 du tableau 2 ci-dessous):

- D'autres projets et programme menés par des ONG (sous forme de résumé ou de points dans la colonne 3 du tableau 2 ci-dessous);

Table 2. Contribution du PMF aux priorités nationales/résultats CORE du FEM 6

1 Initiatives stratégiques du PMF/FEM durant l'OP6	2 Résultats Core du FEM 6- par domaine focal	3 Décrire brièvement la niche ⁵ du programme pays du PMF, pertinente par rapport aux priorités Nationales et des autres Agences ⁶	4 Décrivez brièvement la complémentarité entre le Programme Pays du PMF et la programmation stratégique du Bureau Pays du PNUD
Conservation communautaire du paysage terrestre/marin	<i>Maintien de la biodiversité d'importance mondiale et des biens et services éco systémiques qu'elle fournit à la société</i>	<u>Soutien à des actions communautaires en faveur de la conservation et l'utilisation durable de services écosystémiques au sein du paysage élargi</u> 1. Contribution à la mise en œuvre de la composante communautaire du plan d'aménagement d'un SIBE ou d'une aire protégée ; Contribution à la réhabilitation de la biodiversité (Faune, flore, écosystème) ; 2. Promotion du rôle des femmes dans la conservation communautaire des paysages terrestres et marins ; 3. Valorisation de produits régionaux issus de la biodiversité (agrobiodiversité, espèces locales, PAM, apiculture, appui à des filières viables de valorisation de la biodiversité, établissement des mécanismes réglementaires pour l'accès à la ressource génétique) dans le cadre d'une vision et stratégie globale à l'échelle du paysage ; 4. Mise en réseau de producteurs et d'organisations de producteurs (Coopératives, GIE, Associations professionnelles) pour la prise en compte de la biodiversité, la promotion de son utilisation durable et l'amélioration des revenus dans les paysages de production (agro-écologie, agroforesterie, paiement des services écosystémiques....).	1) Complémentarité avec la programmation stratégique du PNUD, en renforçant les capacités et en facilitant la contribution des acteurs communautaires dans les domaines suivants : • L'opérationnalisation de la CNEDD, à travers l'appui à la mise en œuvre de la SNDD ; • La mise en œuvre des stratégies territoriales de développement durable à faible teneur en carbone, résilientes au changement climatique et aux catastrophes naturelles et créatrices d'emplois ; • L'élaboration et la mise en œuvre du Plan National d'Atténuation Appropriée (NAMA), du Plan National d'Adaptation (NAPA) et de gestion des risques et catastrophes naturelles et l'adoption de l'Approche Territoriale au Changement Climatique (TACC).

⁵ La niche fait référence au rôle ou la contribution que le programme pays est le mieux outillé pour performer et pour laquelle les autres acteurs sont d'accord. Décrire uniquement pour les initiatives stratégiques de l'OP6 qui seront programmées par le programme de pays du PMF

⁶ Décrire uniquement pour les initiatives stratégiques de l'OP6 qui seront programmées par le programme de pays du PMF

1 Initiatives stratégiques du PMF/FEM durant l'OP6	2 Résultats Core du FEM 6- par domaine focal	3 Décrire brièvement la niche ⁵ du programme pays du PMF, pertinente par rapport aux priorités Nationales et des autres Agences ⁶	4 Décrivez brièvement la complémentarité entre le Programme Pays du PMF et la programmation stratégique du Bureau Pays du PNUD
Conservation communautaire du paysage terrestre/marin (suite)	<i>Maintien de la biodiversité d'importance mondiale et des biens et services éco systémiques qu'elle fournit à la société</i>	<u>Conservation du patrimoine naturel par les communautés locales dans le cadre du paysage et valorisation des connaissances et du savoir faire traditionnel et ancestral en matière de gestion des ressources naturelles;</u> 5. Renforcement et soutien des APACS, y compris activités de lobbying et de plaidoyer en faveur de leur maintien ; <u>Renforcement des capacités, gouvernance et fédération des acteurs au sein du paysage élargi</u> 6. Actions de renforcements de capacités (formation/information) au profit des ONG locales sur l'approche « Paysages terrestre et marin » et place des communautés locales dans leur conservation ; 7. Appui à la mise en place d'un système de Gouvernance collaborative et communautaire (sensible au Genre) d'un SIBE ou d'un espace protégée au sein du paysage élargi; 8. Mise en place de plateforme collaborative pour la mise en synergie, le partage et l'échanges d'expériences autour de la conservation du paysage terrestre et marin ; 9. Appui à l'élaboration d'une stratégie locale/plan sur la biodiversité (à intégrer dans les plans d'action communaux) ; 10. Recherche-action communautaire pour comprendre l'impact du paysage sur la répartition de la richesse spécifique de la faune et de la flore au niveau de zones sous forte influence anthropique et l'identification des solutions à mettre en place par les communautés locales ;	2) Le Développement de partenariats innovants et facilitation de l'accès aux financements à travers la promotion de démarches multi-partenariales et en valorisant le rôle des collectivités locales, du secteur privé et de la société civile, 3) Renforcement des capacités des acteurs pour un meilleur accès aux mécanismes de financements liées à l'environnement et au changement climatique. 4) Activités transversales : • La promotion de la participation citoyenne ; • La promotion d'approches inclusives de gestion des ressources naturelles et d'une bonne gouvernance environnementale au niveau territoriale ; • Le réseautage et la fédération des acteurs ; • Le renforcement de la coopération Sud-Sud et la facilitation des échanges ;
Agro-écologie innovante climato-Intelligente	<i>Gestion durable des terres dans les systèmes de production (agriculture, parcours et paysages forestiers)</i>	<u>Renforcement de capacités :</u> 1) Appui à la création de lieux pédagogiques et de formation (Création de jardins dans les écoles ou autres lieux publics), 2) Formation d'animateurs et d'agriculteurs sur les techniques d'agro-écologie et sur les mesures d'adaptation au CC; 3) Amélioration des connaissances des communautés locales sur l'agro-	Cette complémentarité se concrétisera à travers la consolidation des acquis de projets achevés ou dans la mise en œuvre de projets en cours.

1 Initiatives stratégiques du PMF/FEM durant l'OP6	2 Résultats Core du FEM 6- par domaine focal	3 Décrire brièvement la niche ⁵ du programme pays du PMF, pertinente par rapport aux priorités Nationales et des autres Agences ⁶	4 Décrivez brièvement la complémentarité entre le Programme Pays du PMF et la programmation stratégique du Bureau Pays du PNUD
Agro-écologie innovante climato-Intelligente (suite)	<i>Gestion durable des terres dans les systèmes de production (agriculture, parcours et paysages forestiers</i>	biodiversité locale ; 4) Evaluation de l'application des principes de l'agro-écologie à l'échelle des paysages 5) Sauvegarde des bonnes pratiques communautaires ancestrales en matière d'agro-écologie <u>Soutien au actions innovantes en matière d'agroécologie climato-intelligente :</u> 1) Promotion au niveau des paysages, des pratiques d'agro-écologie et appui et accompagnement d'agriculteurs qui souhaitent s'engager dans l'agro-écologie ; 2) Mise en place de pépinières pour la production de semences et de plants autochtones et résilients et appui à la promotion des pratiques d'agro-écologie; 3) Recherche et test de techniques innovantes d'agro-écologie dans un contexte de CC; 4) Appui à la création de fermes modèles agro-écologiques résilientes au climat ; 5) Accompagnement des agropasteurs en matière de pâturage résilient/alternatif <u>Valorisation :</u> 6) Appui à la mise en place de réseaux de partenariat entre producteurs et consommateurs de produits issus de l'agro-écologie; 7) Appui à des chaines de valeur agro-écologique sensible au genre (Analyse de genre, appui à l'autonomisation des femmes, appui à l'amélioration de leur rang dans ces chaines de valeur, autonomisation des femmes).	Parmi les principaux projets : • Activité habilitante pour la préparation de la 3ème Communication Nationale (TCN) ; • Planification nationale en matière de BD en appui à la mise en œuvre du PS (2011 - 2020) de la CDB au Maroc (SPANB) ; • Une approche d'économie circulaire pour la conservation de l'agro-biodiversité dans la région du Souss Massa Draa ; • Conservation de la biodiversité par la transhumance dans le versant sud du Haut Atlas (CBTHA) ; • Le Programme d'accompagnement pour la valorisation durable des ksour et kasbah du Maroc
Accès à l'énergie à Co-bénéfices	<i>Appui aux changements transformationnels vers une faible émission et vers une</i>	<u>Soutien à l'efficacité énergétique :</u> 1) aux solutions communautaires d'accès à des énergies à faible émission de carbone (fours améliorés, bois amélioré et renouvelable...) 2) Actions de promotion de l'Efficacité Energétique (habitations rurales traditionnelles à haut rendement énergétique, éclairage public, électrification, irrigation, poterie, Hammams ...) ; <u>Soutien aux énergies renouvelables :</u>	

1 Initiatives stratégiques du PMF/FEM durant l'OP6	2 Résultats Core du FEM 6- par domaine focal	3 Décrire brièvement la niche ⁵ du programme pays du PMF, pertinente par rapport aux priorités Nationales et des autres Agences ⁶	4 Décrivez brièvement la complémentarité entre le Programme Pays du PMF et la programmation stratégique du Bureau Pays du PNUD
Accès à l'énergie à Co- bénéfices (suite)	<i>voie de développement résilient</i> <i>Appui aux changements transformationnels vers une faible émission et vers une voie de développement résilient</i>	1) Facilitation de l'accès à des technologies à énergies renouvelables (énergies solaire ; éoliennes, hydraulique,...) ; 2) Introduction des Energies renouvelables dans l'irrigation (pompage solaire), l'électrification (plaques solaires), alimentation en eau potable, etc. 3) Valorisation des déchets solides (biogaz...) ; <u>Soutien transversal :</u> 1) Formation, information sur les technologies à faible émission de carbone (éclairage, irrigation,...) au profit des ONG et OSC locales; 2) Action d'exemplarité des communes rurales, petits centres et d'intercommunalité en matière d'EE et d'ER (patrimoine communal, diagnostic territorial énergétique, plan d'action communal intégrant les considérations énergétiques avec des objectifs qualitatifs et quantitatifs claires).	
Coalitions locales et mondiales de substances chimiques	<i>Augmentation dans l'élimination, le traitement et la réduction des rejets de POPs, ODS, mercure et autres produits chimiques préoccupants au niveau mondial</i>	1) Réduction de l'utilisation des produits chimiques et de la pollution liées à ceux-ci, en particulier dans l'agriculture ; 2) Actions de renforcement de capacités à l'usage inapproprié des pesticides; 3) Promotion de l'agriculture biologique et de l'agroécologie à titre alternatif ; 4) Prévention de l'incinération des déchets à l'air libre. 5) Renforcement des capacités, la sensibilisation et le partage des connaissances.	
Plateformes de dialogue OSC-Gouvernement	<i>Amélioration de la capacité de la société civile à contribuer à la mise en œuvre des accords multilatéraux</i>	<u>Hors Landscape</u> 1) Création et mise en place d'un cadre et un environnement national favorable afin de soutenir la reconnaissance et la protection appropriée des APAC; (HCEFLCD) 2) Renforcement de réseaux associatifs nationaux et/ou régionaux (paysages	

1 Initiatives stratégiques du PMF/FEM durant l'OP6	2 Résultats Core du FEM 6- par domaine focal	3 Décrire brièvement la niche ⁵ du programme pays du PMF, pertinente par rapport aux priorités Nationales et des autres Agences ⁶	4 Décrivez brièvement la complémentarité entre le Programme Pays du PMF et la programmation stratégique du Bureau Pays du PNUD
	<i>sur l'environnement (AME) et de la politique nationale et sous-régionale, la planification et les cadres légaux</i>	retenus), et organisation de plateformes de dialogue autour des enjeux et autour de la déclinaison territoriale de la SNDD. (MDCE, OSC et collectivités territoriales). <u>Au niveau des Landscapes</u> 3) Mise en place d'une plateforme de dialogue à l'échelle du paysage élargi et de deux plateformes régionales autour de l'approche paysage de conservation de la biodiversité, intégration dans les plans territoriaux de développement	
Inclusion sociale (genre, jeunes, peuples autochtones) (*)	<i>FEM intégration du genre</i> <i>Politique et égalité entre les sexes</i> <i>Plan d'actions et les principes du FEM pour l'engagement avec les peuples autochtones (*)</i>	<u>Prise en compte systématique des considérations de Genre dans l'ensemble des projets financés par le programme.</u> 1) Renforcement des capacités des femmes en matière de gestion et de valorisation des ressources naturelles, facilitation de leur participation dans les organes de gouvernance des ressources naturelles, et en matière de plaidoyer ; 2) Promotion du rôle des femmes dans la gestion des écosystèmes terrestres et marins ; 3) Valorisation des connaissances des femmes dans la gestion des ressources naturelles ; 4) Insertion économique de femmes et leur valorisation dans les chaînes de valeur éco-systémiques. (chaînes de valeurs sensibles au genre) 5) Renforcement des capacités des OSC en matière d'analyse du Genre. 6) Appui au transfert générationnel des connaissances et du savoir faire traditionnel en matière de gestion des ressources naturelles ;	
Contribution aux plates-formes mondiale de gestion de la connaissance	<i>Contribuer aux efforts de gestion des connaissances du FEM</i>	1) Documentation des processus et des bonnes pratiques	

(*) Pour le cas du Maroc, le programme ciblera les communautés locales situées dans les zones enclavées et marginalisées comme les agropasteurs, les transhumants, les petites agriculteurs (trices), les sans-terres et les femmes et jeunes filles dans les zones rurales et toute population en situation précaire.

3. Strategies de l'OP6

3.1 Les stratégies transversales d'octroi de subventions de l'OP6 (1 page)

A partir des consultations nationales, les évaluations dans la section 1 et les résultats de l'exercice de cadrage décrit dans le tableau 2, veuillez identifier les projets importants transversaux de l'OP 6 qui peuvent être soutenus au niveau national en dehors du paysage terrestre/marin sélectionné. Des exemples peuvent inclure des initiatives importantes qui vont stratégiquement positionner le programme de pays et préparer les parties prenantes à une mise en œuvre ultérieure d'initiatives OP6 relatives au développement des capacités, la gestion des connaissances, la politique et la planification, les plateformes de dialogue OSC, gouvernement ainsi que les bourses pour les peuples autochtones⁷.

Facilitation de la participation des OSC dans l'élaboration des Stratégies Régionales de Développement Durable

Comme positionnement stratégique, le PMF FEM, à travers le travail mené avec le réseau « Alliance Marocaine sur le Climat et le Développement Durable », qui fédère plus de 160 ONGs, OCBs et réseaux membres autour des enjeux du changement climatique et du développement durable et qui a développé une expérience en matière de plaidoyer et d'influence des politiques publiques, assurera la promotion d'un dialogue positif OSC-gouvernement autour de l'intégration des enjeux environnementaux globaux et de la mise en œuvre de la SNDD, et ce en :

- (i) Développant un programme adapté de renforcement des capacités des ONG portant sur les concepts de pointe associés au développement durable (les ODD, la croissance verte et l'économie verte, l'approche écosystème et le paiement pour les services écosystémiques, NAMAS, etc) ;
- (ii) Facilitant la participation de la SC à la COP 22 ;
- (iii) Soutenant la participation des OSC et des OCB aux processus d'élaboration des Stratégies Régionales de Développement Durable et des plans d'actions qui en découleront, notamment en appuyant la mise en place d'une plateforme de dialogue au niveau nationale autour des « enjeux environnementaux globaux et de la mise en œuvre de la SNDD », tout en mettant l'accent sur le rôle des OCB et des collectivités territoriales dans préservation de l'environnement global.

Appui à la mise en place d'un cadre national favorable pour la reconnaissance et la protection des APACS.

Il s'agit de l'Appui à la mise en œuvre de l'initiative proactive de soutien aux aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire (APAC / ICCA en anglais). Cette initiative mondiale, vise à améliorer la reconnaissance de ces territoires tels que énoncés dans le cadre des objectifs d'Aichi 2020/CDB. Cette initiative entend créer un cadre et un environnement national favorable pour soutenir la reconnaissance et la protection appropriée des APAC. Elle pourra couvrir en plus des trois paysages spécifiques retenus pour l'OP6, d'autres APACs emblématiques au niveau national, en particulier au niveau du Haut Atlas oriental (zone d'Imilchil / Parc National du Haut Atlas Oriental à fort potentiel de mise en place d'APACs). Les projets sur les APACs seront mis en œuvre en collaboration avec les

⁷ Durant l'OP6, les projets transversaux en dehors du paysage terrestre et marin spécifiques peuvent utiliser jusqu'à 30% des allocations du PMF de l'OP6 (CORE et STAR), une fois que les critères de priorisation et de sélection de ces projets sont approuvés auparavant, comme décrit dans l'« appel à propositions pour le processus de développement de la Stratégie de Programme Pays de l'OP6 ».

personnes ressources et institutions membres du Consortium APAC œuvrant au Maroc (www.iccaconsortium.org).

3.2. Les Stratégies d'octroi de subventions de l'OP6 basées sur les paysages terrestres et marins⁸ (maximum 2 pages)

Veillez décrire le processus de sélection du paysage terrestre / marin⁹ dans lequel la plupart des subventions de l'OP6 seront axées, avec une attention particulière sur les mesures prises pour assurer l'objectivité, la transparence et la pleine participation des parties prenantes concernées.

Dans le paysage terrestre / marin sélectionné, décrire le processus adopté pour mener l'évaluation de la situation de référence, y compris l'engagement participatif des parties prenantes (intervenant au sein du paysage terrestre / marin mais aussi des parties prenantes en dehors du paysage externes, mais influençant celui-ci) conduisant à la formulation d'une stratégie de programme de pays axée sur le paysage terrestre / marin (fournir une version résumée, la version détaillée de l'évaluation de la situation de référence devrait être mise en annexe 1).

Veillez également fournir une carte de la région ainsi que des photos de projets potentiels au niveau du site pour les initiatives retenues ainsi que les acteurs qui pourraient être impliqués. Les photos aériennes ou images satellites du paysage terrestre / marin choisi fourniront non seulement une référence visuelle mais aussi des informations de référence précieuses

Décrire brièvement les initiatives stratégiques prioritaires de l'OP6 pour le soutien dans le paysage terrestre / marin choisi.

- expliquer la stratégie spécifique au cours des 4 prochaines années (par exemple, les types de projets, les parties prenantes à prioriser, calendrier, etc.) pour l'octroi de subventions dans le paysage terrestre / marin pour chacune des initiatives stratégiques de l'OP6 sélectionnées.
- Comment les synergies entre les différentes initiatives vont-elles être renforcées pour atteindre un plus grand impact à partir des approches multifocales au niveau du paysage terrestre et marin?
- Comment les fonds et les ressources supplémentaires vont-elles être mobilisés pour soutenir les projets et le travail global dans le paysage / paysage choisi?
- Si des ressources seront réservées pour des projets à l'extérieur du paysage terrestre/ marin (jusqu'à 30%), veuillez décrire comment l'ensemble ou une partie de ces ressources seront utilisées de manière stratégique pour apporter un support aux projets et à l'ensemble du travail au niveau du paysage terrestre / marin sélectionné ?

- Partant du principe que la conservation de la biodiversité, la gestion responsable des ressources, et la restauration des habitats dégradés sont mieux accomplis en adoptant une approche fondée sur les écosystèmes et les paysages, un élément clé de la mise en œuvre du PMF FEM durant l'OP6 est la

⁸ Reportez-vous aux divers documents d'orientation sur la sélection et l'évaluation du paysage terrestre/marin.

⁹ Le pays pourrait se concentrer sur le paysage terrestre / marin dans lequel le programme de pays est déjà concentré ou sélectionner un nouveau focus pour le paysage terrestre / marin grâce à des consultations avec les parties prenantes, puis procéder à l'évaluation de la situation de référence (décrite dans l'appel à propositions pour le processus de développement de la stratégie du programme de pays de l'OP6, ainsi que dans la table des matières proposée pour une évaluation de la situation de référence). Noter que dans certains PEID et les petits pays, il peut ne pas être pratique pour identifier des paysages distincts, et la stratégie du programme de pays peut couvrir l'ensemble du territoire du pays, ou proposer une thématique spécifique, le cas échéant

promotion de l'approche « paysages terrestres et marins ». S'agissant d'une nouvelle approche, son adoption par les principaux partenaires et acteurs au niveau national et territorial est primordiale et conditionne la réussite de la phase 6 du programme.

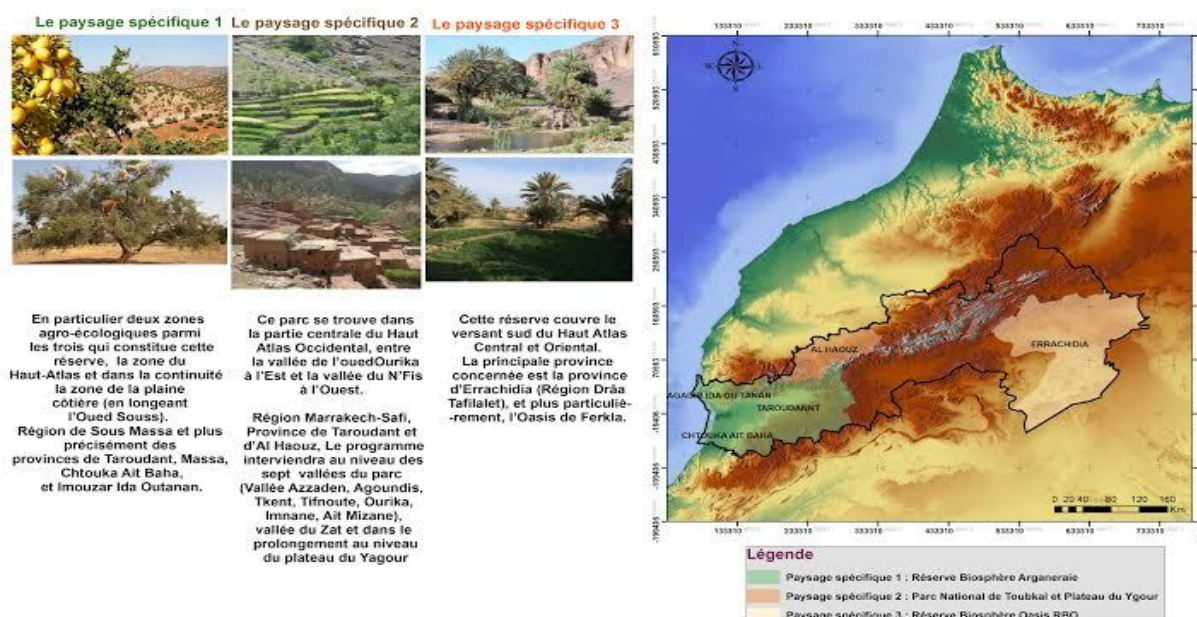
- C'est dans cette optique, qu'un large processus de consultation et de sensibilisation a été mis en place ; plusieurs réunions, entretiens et ateliers de concertation (plus d'une dizaine) ont été organisés avec les acteurs clé au niveau central dont le Ministère Délégué Chargé de l'Environnement, le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification, les points focaux des conventions de RIO (CBD, LCD et CCNUCC), le point focal GEF, le Comité National de Pilotage, le PNUD, le WWF,... Un groupe de travail s'est mis progressivement en place, et a accompagné l'ensemble des étapes d'élaboration de la stratégie.

- Ce processus de consultation multi-acteurs a permis de :

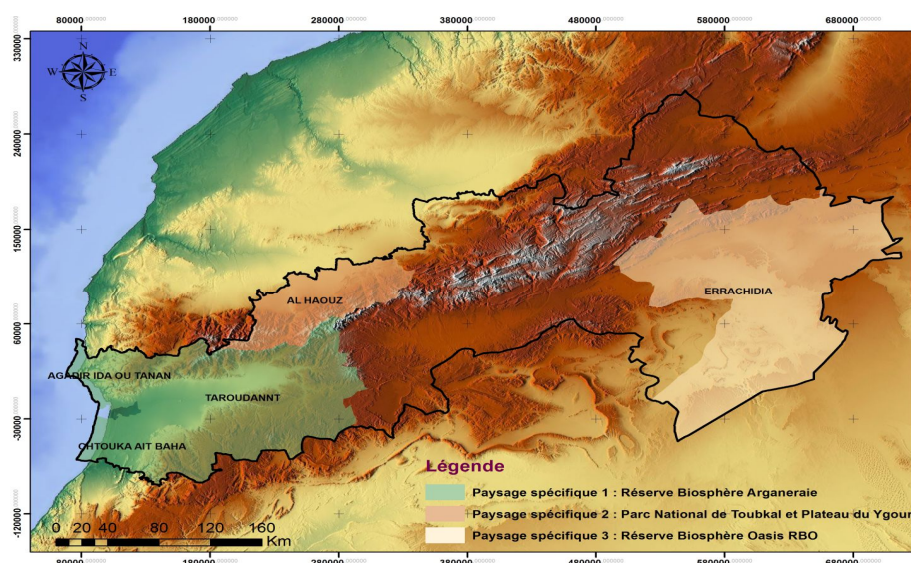
- (i) **Parvenir à un large consensus sur l'approche du programme de pays durant l'OP6** ; l'approche landscape/seascape a été adoptée à l'unanimité et certains partenaires institutionnels, en particulier le Ministère Délégué Chargé de l'Environnement qui souhaite également tester cette approche à travers ses actions de soutien à la société civile. De ce fait, il est prévu que le PMF établisse des complémentarités avec le MDCE pour atteindre le plus grand nombre d'organisations de la société civile, et contribuer par ce biais à la généralisation de cette approche;
- (ii) **Dresser et prioriser les critères de sélection des sites « paysages terrestres/marins »** ; quatre critères ont été retenus : Critère 1 : La reconnaissance mondiale de l'importance vitale des écosystèmes retenus ; Critère 2 : L'existence au niveau de ces sites d'une bonne dynamique de OSC et des OCB ; sont privilégiés dans ce cadre particulièrement les zones où le programme a déjà intervenu et où il a la possibilité de consolider et de capitaliser sur les acquis en terme de « capacités » des OSC et des OCB pour un changement d'échelle ; Critère 3 : la possibilité de synergie avec d'autres programmes nationaux, et internationaux en particulier du PNUD, les projets financés par le FEM dans le pays, et par d'autres agences des Nations Unies et organismes régionaux et internationaux de développement; Critère 4 : l'existence au niveau du site d'un écosystème naturel, porteur de valeur significative, de biodiversité, de bénéfices écologiques et de valeurs culturelles volontairement conservées par les populations locales et qui peut faire l'objet d'une intervention dans le cadre de l'initiative APAC.
- (iii) **Identifier les possibilités de synergie.** La liste des projets financés par le FEM au Maroc et portés par les différentes agences des Nations-Unies (PNUD, FIDA, PNUE, FAO) ainsi par les organisations internationales telles que la Banque Mondiale, la BAD BIRD, ont été passés en revue. Il en est ressorti que la majorité des projets qui représente une possibilité de synergie sont soit en clôture, soit en phase d'instruction par le FEM. Ainsi, les projets avec lesquels le PMF FEM pourra collaborer durant la phase 6 -particulièrement au début de l'exercice puisque d'autres pourront s'ajouter en cours de route- sont ; a) le projet « Economie Circulaire » dans la région de Souss Massa, b) le Programme Oasis du Tafilalet POT, c) le projet Ksours et Kasbahs.
- (iv) **Et enfin sélectionner de façon concertée le(s) la zone (s) paysage (s) terrestre(s) / marin (s) pour le focus**, en tenant compte tel que mentionné dans les termes de référence, de la niche du PMF, des opportunités, des défis et du potentiel de synergies.

L'application des quatre critères cités ci-dessus a conduit à la sélection d'un paysage élargi « le Haut Atlas Marocain », et de trois paysages spécifiques au sein de ce paysage, la Réserve de Biosphère Arganeraie, le Parc National du Toubkal et zones limitrophes, et la Réserve de Biosphère Oasis.¹⁰

Situation des paysages sélectionnés PMF/FEM / OP6



Carte de présentation du paysage élargi du haut Atlas Marocain



¹⁰ Dans chacun des paysages spécifiques les zones prioritaires pour la concentration des actions du programme sont définies de façon précise (§ cartes et situations de référence). Néanmoins, d'autres zones prioritaires pourraient être retenues dans le cadre de l'Initiative APACs (identifiés éventuellement dans le cadre de l'initiative stratégique globale d'appui aux APACs)

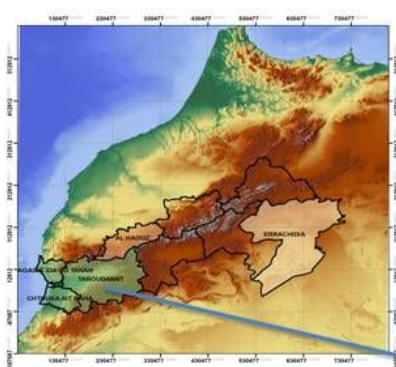
- Le Paysage Haut Atlas, qui présente la possibilité d'une intervention régionale et qui s'étend jusqu'en Algérie et en Tunisie, fait partie du **Hot Spot Biodiversité du Bassin Méditerranéen** (selon le CEPF « Critical Ecosystem Partnership Fund »/UICN) avec un taux d'endémisme élevé. Il abrite un grand nombre de SIBEs, dont deux SIBES majeurs le Parc National du Toubkal et le Parc National du Haut Atlas Oriental, et deux réserves de Biosphère, à l'Ouest une partie de la Réserve de Biosphère Arganeraie et vers l'Est la Réserve de Biosphère Oasis.
- Cette chaîne de montagne qui témoigne d'une grande richesse faunistique, floristique et écosystémique, est en réalité très fragile et présente les signes majeurs d'une dégradation continue sous l'effet d'une forte pression anthropique (économie fortement basée sur l'exploitation de la biodiversité locale, la dépendance de la biomasse comme source d'énergie pour les besoins domestiques quotidiens,...), zoologique (surpâturage), d'une forte croissance des activités touristiques, et du changement climatique. D'un autre côté, malgré les efforts déployés par l'état, en l'absence d'un cadre législatif adéquat (la loi de la montagne tarde à voir le jour), les efforts d'aménagement et de développement ne prennent toujours pas systématiquement en compte la préservation de la biodiversité, et contribue fortement à la dégradation du milieu.
- Autre argument fort en faveur du choix du Haut Atlas marocain comme paysage terrestre pour l'intervention du programme durant l'OP6 est qu'il regorge d'Agdals, territoires dont l'usage et l'accès aux ressources renouvelables sont réglementés par les communautés locales, lesquelles déploient une grande ingéniosité pour préserver des ressources rares, menacées et/ou indispensables dans l'économie montagnarde. Les Agdals répondent parfaitement à la définition données aux APACs, dans le sens où il s'agit d'un mode d'appropriation de la terre, de gestion de bien commun, d'une institution réglementant l'accès au territoire et aux ressources, et d'un concept très lié à la culture et à l'identité des populations montagnardes du Haut Atlas marocain.

La pratique de l'Agdal qui a pendant longtemps contribué à la préservation de l'espace et des ressources tend malheureusement à disparaître, faisant place à des concepts exogènes et des institutions modernes tels que les coopératives, les associations de développement locales, les collectivités territoriales, les services déconcentrés de l'état, avec d'importantes conséquences sur l'état de l'espace et des ressources. A travers l'appui à la réhabilitation et au maintien de cette pratique, le programme apportera une contribution substantielle à la préservation de la biodiversité nationale.

L'ensemble des éléments décrits plus haut justifie de la nécessité d'une intervention essentiellement basée sur une dynamique communautaire endogène, sur la réhabilitation des pratiques ancestrales de gestion des ressources naturelles et sur l'intégration de l'ensemble des dimensions du développement durable.

- Dans ce cadre, et afin d'optimiser l'impact et l'usage des ressources dont dispose le programme pays pour la phase 6, le focus sera fait au niveau du paysage élargi du Haut Atlas -d'Ouest en Est- sur trois paysages spécifiques (ou sous paysages), chacun présentant des spécificités en termes de ressources de biodiversité et d'écosystèmes, de pratiques locales de gestion de l'espace et des ressources naturelles, d'enjeux et de problématiques environnementales et de développement, et de possibilités de synergies et de partenariats :

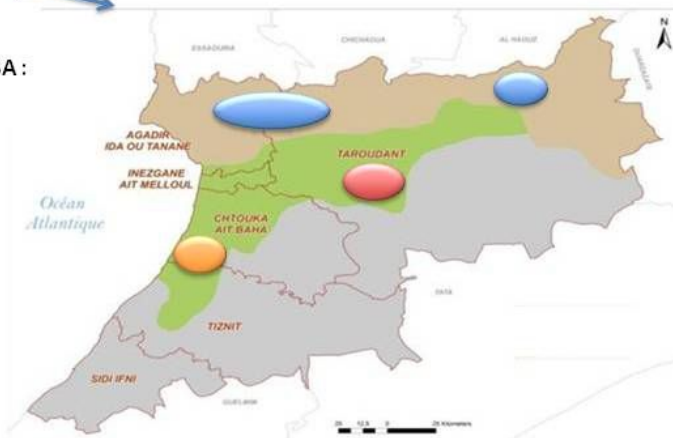
Le paysage spécifique 1 : Réserve de Biosphère Arganeraie. le programme interviendra en particulier au niveau de deux parmi les trois zones agroécologiques constituant la RBA, la zone du Haut-Atlas/versant nord du Haut Atlas Oriental et dans la continuité la zone de la plaine côtière (en longeant l'Oued Souss dont la source se situe vers Taroudant et le jbel Toubkal et qui se jette dans l'atlantique au sud de la ville d'Agadir). Sur le plan administratif, il s'agit de la **Région de Sous Massa** et plus précisément des provinces de Taroudant, Chtouka Ait Baha, et Agadir Ida Outanan (Bassin d'Oued Tamaraght - Imouzzur Ida Outanane et Bassin versant de Chakoukane (sous-bassin d'Aouziwa), sites d'intervention prioritaires du projet économie circulaire).



Carte de présentation du paysage spécifique de la RBA, Réserve de la Biosphère Arganeraie

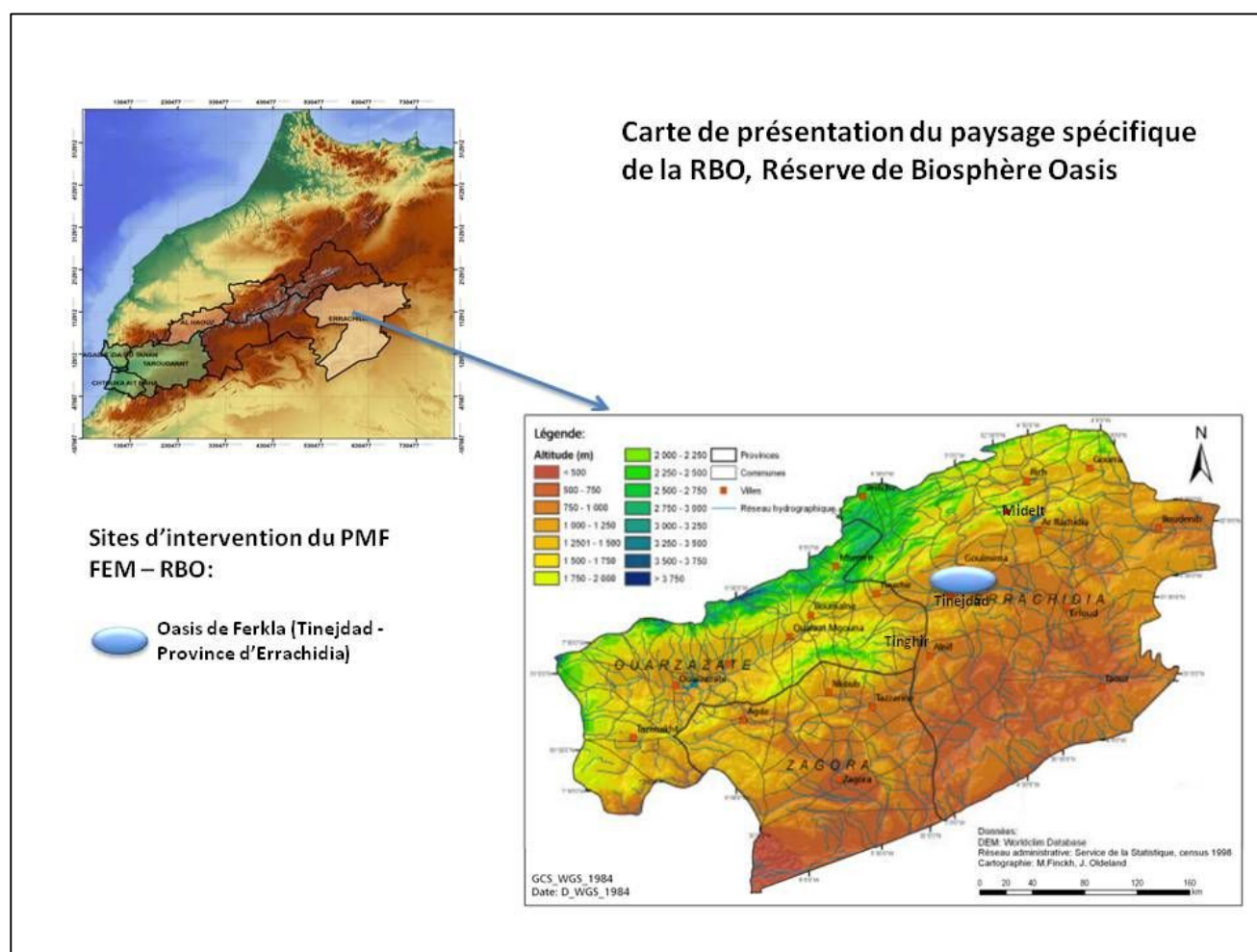
Sites d'intervention du PMF FEM – RBA :

-  Agadir Ida Outanan
-  Taroudant
-  Chtouka Ait Baha



Le paysage spécifique 2 : Parc National du Toubkal et zones limitrophes. Ce parc chevauchant sur deux provinces – Al Haouz et Taroudant –, se trouve dans la partie centrale du Haut Atlas Occidental, entre la vallée de l’oued Ourika à l’Est et la vallée du N’Fis à l’Ouest. Le programme concentrera son intervention à l’échelle du bassin du N’Fis, et principalement au niveau des **vallées de l’Azzaden**, de l’Agoundis, du Tkent/Imegdhal, de Tifnoute, d’Ourika, d’Immane, d’Ait Mizane, et dans le prolongement au niveau du col du Tizi N’Tichka, du haut plateau du Yagour (ce plateau offre une importante opportunité en termes d’APACs), et de la vallée du Zat. Sur le plan administratif, il s’agit toujours de la région Souss Massa (Province de Taroudant) et de la région Marrakech-Safi (province d’Al Haouz).

Le paysage spécifique 3 : Réserve de Biosphère Oasis « RBO ». Cette réserve couvre le versant sud du Haut Atlas Central et Oriental. Sur le plan administratif et compte tenu des possibilités de synergies avec le Programme du PNUD Oasis Tafilalet et avec l’ANDZOA, la principale province concernée est la province d’Errachidia (**Région Drâa Tafilalet**), et plus particulièrement, l’Oasis de Ferkla.



L'évaluation de la situation de référence dans ces trois paysages spécifiques a été possible grâce à une revue documentaire, à des visites de terrain à des projets démonstratifs, mais aussi et surtout grâce à une concertation élargie avec les acteurs et parties prenantes au niveau territorial. Dans chacun des sites, des entretiens individuels et au moins deux ateliers de travail ont été tenus, avec les acteurs institutionnels, avec les acteurs de la société civile (OCB et OSC), et avec de potentiels partenaires financiers nationaux et internationaux. Dans le cas du paysage 2, outre les ateliers organisés par le programme, d'autres ateliers ont été organisés à l'initiative de partenaires locaux dans le but de toucher un plus grand nombre d'OCB, témoignant ainsi d'un grand intérêt pour le programme. Pour la question des APACs spécifiquement, un guide d'entretien a été élaboré et diffusé pour renseignement auprès des membres marocains du consortium APACs.

Ces différentes rencontres ont permis au niveau de chaque paysage de : (i) identifier les principaux enjeux et problèmes environnementaux et de développement local (détail en annexe 1), (ii) de dégager les axes stratégiques d'interventions et le type de solutions/projets à mettre en œuvre en ligne avec les initiatives stratégiques du programme, (iii) et enfin d'identifier les possibilités de synergies et les pistes de cofinancement.

Sur la base de l'évaluation de la situation de référence, un cadre de résultats a en effet été établi et devrait servir de tableau de bord du programme durant l'OP6. Un objectif global a été fixé pour le paysage élargi du Haut Atlas et devrait être atteint suite à la réalisation d'objectifs spécifiques à l'échelle de chacun des trois sous-paysages. Ces objectifs reflètent en même temps le type de projets qui seront mis en place dans chacun des paysages spécifiques. Enfin, les quatre initiatives stratégiques du programme se révèlent pertinentes dans le cadre de l'ensemble des paysages retenus, avec éventuellement, plus de focus sur la réduction de l'utilisation des pesticides dans l'agriculture au niveau de la plaine côtière de l'Arganeraie, qui se caractérise par une agriculture moderne fortement utilisatrices d'intrants et de pesticides. En plus des quatre initiatives stratégiques, la question des APACs sera considérée de façon transversale à l'échelle des trois paysages.



Réunion de concertation avec les acteurs institutionnels à l'échelle du paysage 1 : Réserve de Biosphère Arganeraie / Agadir le 21-01-2016



Réunions de concertation avec la société civile (ONGs, OCBs) à l'échelle du paysage 1 : Réserve de Biosphère Arganeraie, Agadir le 22-01-2016



Réunions de concertation avec les parties prenantes (ONGs, OCBs et partenaires clés) à l'échelle du paysage : Parc National de Toubkal et des zones limitrophes / Marrakech le 20-01-2016 et le 29 février 2016



Réunions de concertation avec les OCBs et les organismes institutionnels à l'échelle du paysage 3: Réserve de Biosphère des Oasis du Sud – Tinjidad le 04-02-2016

Objectifs du programme par paysage

<u>Haut Atlas</u>	Promouvoir des approches intégrées (biodiversité, changement climatique et gestion des terres) inclusives et novatrices de conservation du patrimoine naturel, incluant la valorisation des connaissances traditionnelles liées à la biodiversité, et le soutien aux initiatives APACs à l'échelle du paysage élargi.
<u>Réserve de Biosphère Arganeraie</u>	Contribuer au maintien des bienfaits découlant des services écosystémiques (soutien à l'émergence de Paiement pour les services écosystémiques), à travers l'adoption de pratiques communautaires qui intègrent conservation de la biodiversité et développement économique et social. (Montagne) Promouvoir une agro-écologie innovante et résiliente au climat à l'échelle du paysage (plaine côtière).
<u>Parc national du Toubkal et zones limitrophes</u>	Mettre en œuvre –dans le cadre d'un processus de recherche-action- des approches communautaires de gestion de la biodiversité à travers notamment : 1) L'adoption de la triple approche de conservation ¹¹ : Biodiversité_gestion intégrée des ressources hydriques_ agroécologie; (application du principe de contrat de nappe à l'échelle de microbassins); 2) Développement de « chaînes de valeur » inclusives durables en tant qu'outil de conservation de la biodiversité; (au moins 3 espèces à l'échelle du paysage); 3) Valorisation et réhabilitation du savoir-faire traditionnel et des modes de gouvernance ancestraux dans la gestion des espaces naturels, incluant le soutien aux APACs.
<u>Réserve de Biosphère Oasis</u>	Développer un modèle de gestion durable du patrimoine naturel oasien, basé sur les connaissances et les pratiques de gouvernance traditionnelle de l'espace (évolution vers une APAC).

Pour veiller à l'atteinte de ces objectifs et la mise en place de synergies entre l'ensemble des projets qui seront subventionnés par le programme à l'échelle de chacun des paysages spécifiques retenus, le programme procédera à l'identification d'une ONG Apex, selon des modalités à définir ultérieurement avec le CNP. Cette ONG devrait mettre en œuvre un projet transversal à l'échelle du paysage qui s'articulera principalement autour du: (i) renforcement de capacités des organisations communautaires bénéficiant de l'appui du programme au sein du paysage, (ii) la promotion de l'approche paysage terrestres et marins, y compris auprès des acteurs institutionnels, des collectivités territoriales et autres acteurs qui viennent en appui aux OCB, (iii) la coordination des actions et la mobilisation des acteurs pertinents autour de l'objectif fixé pour le paysage (incluant la mise en place d'une plateforme régionale et l'organisation de deux ateliers de cette plateforme, de revue stratégique à mi-parcours et à la fin du programme), (iv) l'apport du conseil technique et la réalisation du suivi-évaluation des projets communautaires, et (v) et enfin la documentation du processus et des bonnes pratiques.

Outre les projets/ONG Apex au niveau des paysages, le programme identifiera également une ONG nationale pour porter un projet global à l'échelle du paysage élargi. Cette initiative sera conçue pour accompagner et servir d'épine dorsale au travail stratégique à l'échelle du paysage élargi et s'articulera

¹¹ Cette approche a été développée par GDF (Global Diversity foundation) au niveau du Haut Atlas avec des résultats très concluants qu'il serait intéressant de consolider à travers la phase 6.

autour de : a) la documentation du processus et des résultats à l'échelle du paysage élargi (pour avoir une idée globale sur l'intervention et les résultats du programme durant l'OP6), b) l'élaboration d'un guide méthodologique sur l'approche paysage à l'usage des acteurs locaux OSC et des collectivités territoriales (communes rurales), c) l'organisation d'une foire des connaissances pour communiquer largement sur les produits du programme (exposition des produits de terroirs, présentation des technologies et approches testées, échanges, ..), d) l'identification des thèmes pertinents en rapport avec les priorités nationales et l'organisation de plateformes de dialogue à l'échelle nationale Gouvernement-Société Civile (influence des politiques, mise à l'échelle, changement de marché,...), e) l'organisation d'au moins un événement qui regroupera les ONG/Apex et OCB intervenants dans les trois paysages pour faciliter l'échange, la mise en réseau (communautés de pratiques), et pour l'évaluation participative des activités du programme à l'échelle du paysage élargi (cet événement sera organisé de préférence à mi-parcours du programme pour favoriser d'éventuels recadrages). Dans ce cadre, les organisations compétentes (ONG ou réseau d'associations) seront encouragées à soumettre leurs candidatures sur la base d'un appel à projet développé de façon concertée avec les partenaires clé du programme et le CNP.

Enfin, grâce aux deux projets transversaux (hors Landscapes) décrit dans la section 3.1, les OSC et OCBs soutenus au niveau des trois paysages spécifiques retenus par le programme, pourront profiter de programmes de formation, de visites d'échanges, intégrer des réseaux nationaux et internationaux, et faire partie de **communautés de pratiques**. Ces projets leur permettront également d'avoir l'information et les capacités nécessaires pour accéder à d'autres sources de financement et consolider leurs actions à l'échelle de leurs paysages respectifs. Elles pourront également dans le cadre du projet national « APACs » contribuer, grâce à leurs expériences sur le terrain, à influencer les politiques nationales en faveur de la mise en place d'un cadre favorable pour le maintien et la reconnaissance des pratiques et droits coutumiers de gestion des ressources naturelles

3.3. Stratégies de « Grantmaker+ » / (maximum 2 pages)¹²

3.3.1. Plateforme de dialogue entre les Organisation de la Société Civile et le Gouvernement

Veillez décrire les plans de votre programme de pays pour organiser des plateformes de dialogue « OSC-gouvernement » et assurer leur durabilité. Les dialogues devraient aider à promouvoir le rôle des OSC, créer un "pont" pour relier la base au planificateurs nationaux de haut niveau et les décideurs politiques, faciliter l'adoption de bonnes pratiques, et améliorer la communication (e. possibles exemples de thématiques peuvent comprendre des préparations conjointes OSC-gouvernement pour les COP environnementales, la mise en œuvre des ODDs pays, coalitions locales et mondiales de produits chimiques; réseaux d'agro-écologie composés de d'agriculteurs leaders et d'organisations de producteurs; fédérations nationales d'APAC, échange Sud-Sud de solutions de développement, etc.).

A l'échelle nationale (hors Landscape)

Le programme au Maroc a participé à la mise en œuvre de l'initiative de renforcement des capacités des ONGs en matière de gouvernance environnementale (Initiative UE-ONGs). A travers cette initiative, le

¹² Les stratégies OP6 de Grant-maker + et les activités connexes peuvent-être soit réalisées en dehors des paysages terrestres / marins sélectionnés, soit contribuées à promouvoir la création de partenariats, le réseautage et le développement de politique dans les zones cibles.

programme a soutenu l'organisation de plusieurs plateformes de dialogue entre les OSC et le gouvernement sur des thématiques aussi importantes que les ressources hydriques en milieu oasien (dans le cadre de la révision de la loi sur l'eau), l'efficacité énergétique dans les hammams publics (secteur non régi par une législation spécifique), les Changements climatiques (COP21), le littoral et les carrières (activation de l'adoption et de l'application des 2 lois qui régissent les secteurs littoral et carrières).

Dans ce contexte, le PMF Maroc souhaite capitaliser sur ces acquis pour organiser des plateformes de dialogue « OSC-gouvernement » et assurer leur durabilité à travers les activités suivantes :

Renforcer le rôle de l'alliance pour le climat et le développement durable créée dans le cadre de l'initiative UE-ONGs : cette alliance fédère plus de 160 ONG et OCBs et constitue le premier réseau national des ONG environnementales au Maroc qui renforce la représentation de la société civile aux niveaux national et international. Son rôle est de mobiliser la société civile autour du dialogue politique en lien avec le changement climatique et le développement durable. L'alliance a déjà organisé des dialogues politiques avec le gouvernement autour des principales préoccupations des communautés en matière des CC.

Le PMF FEM poursuivra son soutien à ce réseau à travers une subvention de renforcement de capacités qui permettra de :

- Poursuivre le travail de mise à niveau et de formation de la SC en matière des enjeux des CC, des ODDs, NAMAS, et NBSAP ;
- Organiser des dialogues et des forums de consultations « OSC-Gouvernement » autour de thématiques précitées ;
- Mobilisation de la SC pour la préparation et la participation à la **COP22** qui aura lieu au Maroc / Marrakech ;
- Appuyer le réseau dans la formulation d'un **projet GEF de « moyenne taille » / medium size** ;
- Positionner cette alliance au niveau national et international en tant que point de référence pour l'Afrique du Nord en matière de CC et de développement durable.

A l'échelle du paysage élargi :

- Comme mentionné plus haut, des Plateformes de dialogue Gouvernement-Société Civile seront mises en place au niveau régionale et nationale autour de l'approche paysage dans le cadre des projets de développement des capacités et de gestion des connaissances qui seront portés par les ONG Apex/paysage et l'ONG nationale/Paysage élargi.
- Etant donné que le Maroc est parmi les pays qui participent à la mise en œuvre de l'initiative de soutien stratégique aux APACs, le programme organisera également une plateforme de dialogue « OSC-Gouvernement » sur les APACs pour soutenir leur valorisation/reconnaissance
- Le programme au Maroc saisira également toutes les opportunités qui se présentent pour faire participer la SC aux consultations nationales organisées par les différents acteurs (PNUD en lien avec les ODDs, Ministère Délégué Chargé de l'Environnement).

3.3.2 Influence sur les politiques

Mise à part l'initiative de la plateforme de dialogue « OSC-gouvernement », veuillez décrire comment le programme de pays du PMF va utiliser les expériences et les leçons tirées des PMF pour informer et influencer les politiques dans le cadre de son rôle de « Grantmaker + » durant l'OP6 à l'échelle locale,

régionale et nationale (e. identifier les processus politiques clés tels que les mises à jour de NBSAP, NAMA, NAPA, etc. dans lesquels le PMF peut-être impliqué avec des réseaux pertinents qui peuvent-être exploitées en tant que partenaire).

Dans ce cadre le PMF Maroc privilégiera autant que possible la communication et la diffusion des connaissances générées au niveau des paysages retenus (diffusion des rapports d'experts et des rapports de capitalisation, réalisation de podcasts, mise à contribution des médias), les visites de projets par des décideurs locaux et nationaux aux projets, et utilisera les expériences et les leçons tirées des projets de terrain pour informer et influencer les politiques dans le cadre de son rôle de «Grantmaker + », à l'échelle locale, régionale et nationale comme suit :

A l'échelle locale et régionale :

- Les 3 ONG Apex et l'ONG nationale porteuse du projet paysage élargi auront la charge de la documentation des processus et de la diffusion des connaissances et des bonnes pratiques générées au niveau de leur paysage respectif, auprès des acteurs institutionnels, d'autres OCB et OSC, et des collectivités territoriales dans l'objectif d'influencer et d'alimenter les politiques régionales en matière de gestion de l'environnement global;
- Chaque projet/ONG/OCB soutenu par le PMF organisera au moins 3 événements d'information des acteurs locaux et des décideurs (institutions gouvernementales locales, Commune, Province, médias, écoles, associations ...) sur le projet et ses résultats (au lancement, à mi-parcours et à la fin). Ces événements (sous formes de réunions ou de portes ouvertes ou d'ateliers) faciliteront la dissémination des expériences et l'intégration des leçons auprès de ces acteurs ;
- Chaque projet produira une étude de cas illustrée et pour les expériences à fort potentiel de réplification un podcast sera également produit ; ces outils mettront l'accent sur les bonnes pratiques et les leçons apprises. La diffusion de ces supports permet également de disséminer les résultats et de favoriser leur intégration dans des cadres plus larges ;
- Les ONG Apex, OSC/OCBs soutenues saisiront également toutes les occasions pour participer à tout événement pertinent pour la dissémination et l'influence des politiques au niveau régional et national.

A l'échelle nationale :

- Le PMF procédera à l'articulation régulière de ses interventions avec les projets/action du PNUD Maroc pour faciliter la dissémination et l'intégration ;
- Le PMF procédera à la production et la diffusion de rapports annuels illustrés de bonnes pratiques, d'impacts chiffrés et de leçons apprises auprès des départements ministériels concernés, de la société civile ;
- Le PMF procédera à la diffusion régulière des études de cas et des podcasts capitalisant les expériences de terrain au niveau national ;
- Le PMF appuiera la participation des projets aux prix nationaux et internationaux (prix Equateur, SEDD et d'autres prix nationaux comme le prix Hassan II pour l'Environnement et internationaux). Les prix sont un excellent moyen pour la dissémination et l'influence des politiques ;
- Le PMF s'associera également avec des réseaux comme le RARBA, l'alliance pour le climat ou le réseau RIAM (Agro-écologie) pour favoriser la gestion des connaissances la dissémination des bonnes pratiques communautaires ;
- Le PMF participera également à tout événement pertinent et diffusera les bonnes pratiques/leçons au niveau national.

3.3.3. Promotion de l'inclusion sociale (Obligatoire)

Veillez décrire les plans et les stratégies du programme de pays SGP pour: (i) promouvoir l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes (en particulier pour le paysage terrestre / marin de l'OP6 choisi); (ii) renforcer les populations autochtones (en particulier par la reconnaissance appropriée des peuples autochtones et l'appui au aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire (APAC), y compris grâce à des bourses au peuples autochtones et d'autres moyens de promotion de champions¹³ des OSC); et (iii) la participation des jeunes et des enfants au portefeuille de programmation du pays¹⁴.

Appui à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des sexes :

Le PMF Maroc adoptera une stratégie de **Genre** qui permettra d'intégrer les préoccupations et les expériences des femmes et des hommes à la conception, à la mise en œuvre, au suivi-évaluation des projets qui seront soutenus au sein des trois paysages spécifiques retenus, afin de garantir que les femmes et les hommes bénéficient de manière égale des résultats des projets. Trois approches seront promues :

1. **L'autonomisation et l'empowerment des femmes** à travers l'encouragement et le financement de projets centrés sur la valorisation des connaissances des femmes dans la préservation et la gestion durable des ressources naturelles locales, portés directement pas les femmes et de projets qui aideront à répondre de manière ciblée aux besoins propres des femmes, à renforcer leur capacité de leadership et leur participation à la prise de décision afin d'améliorer leur situation socio-économique et réduire les inégalités par rapport aux hommes;
2. **L'intégration** de façon systématique de l'analyse des rapports de genre dans tous les projets et ce dès l'étape de conception (consultation des femmes et des hommes, analyse des responsabilités et des rôles, intégration des femmes dans les comités de pilotage des projets, budget sensible au genre, données désagrégées par sexe) ;
3. **La formation/sensibilisation** des ONGs/OCBs soutenus par le PMF sur l'approche Genre.

Renforcement des communautés locales (notamment à travers les APACs)

Le programme au Maroc participe à la mise en œuvre de l'initiative de soutien stratégique aux APACs. Comme indiqué plus haut le soutien aux APACs est transversal dans le cadre de l'OP6 et concerne les trois paysages retenus. Par ailleurs, compte tenu l'importance que revêt cette initiative au niveau national, des APACs hors Landscape pourront éventuellement être intégrées au programme. Cet appui sera concrétisé à travers la mise en œuvre de 2 principaux objectifs, à savoir : (1) appuyer et accompagner entre 4 à 9 APACs emblématiques dans leurs efforts de conservation, (2) en se basant sur l'expérience de

¹³ Grâce à la COP10 de la CDB et les objectifs de 2020 d'Aichi, les États membres ont convenu en 2010 d'étendre la couverture mondiale des aires protégées de 12% à 17% d'ici 2020 (y compris par "d'autres mesures de conservation effectives par zone » comme APAC). Aussi bien le cadre stratégique du PNUD 2012-2020 sur la biodiversité et les écosystèmes, ainsi que le Cadre stratégique FEM-6, reconnaissent le rôle central des APAC dans la réalisation des objectifs d'Aichi et les priorités nationales de développement durable. Dans ce contexte, en 2014, le gouvernement fédéral de l'Allemagne a fourni un cofinancement supplémentaire de 16,3 M \$ pour soutenir une «Initiative Globale de Support ICCA qui sera mise en œuvre par le PMF dans au moins 20 pays (à également inclure dans le présent CPS de l'OP6).

¹⁴ Dans le cas des PEID-ABC financé par le Gouvernement de l'Australie, un accent supplémentaire sera mis sur les besoins des populations handicapées comme un secteur particulièrement vulnérable aux catastrophes et au changement climatique. Comme stipulé dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur les droits des peuples handicapés (CDPH), tous les organismes des Nations Unies sont encouragés à développer des projets et des approches pour tenir compte des besoins de cette population cible.

terrain, aider à créer un cadre national propice pour la reconnaissance de la conservation communautaire (plateforme de dialogue national autour des APACs).

Promotion de la participation des jeunes et des enfants:

Tous les projets soutenus par le PMF accorderont une attention particulière aux jeunes et aux enfants en tant que public assurant l'influence et la réplication au sein de leurs communautés, et constituant la relève future de la gestion durable des ressources naturelles. La stratégie qui sera poursuivie par le PMF FEM est la suivante :

- Tous les projets incluront une activité d'éducation environnementale sur les initiatives prioritaires du PMF lors de l'OP6 (approche paysage, Agro-écologie climato-intelligente, énergie co-bénéfices, produits chimiques) en faveur des enfants (sous forme de concours dessins, de récits, projets de photo-stories...) ;
- Tous les projets intégreront les jeunes de la conception jusqu'au suivi –évaluation ;
- Dans les projets sur les APACs, une attention particulière sera accordée aux transferts des connaissances traditionnelles et à la préparation de la relève ;
- Les projets portés par les associations de jeunes ou qui intègrent de façon appropriée l'organisation et la participation des jeunes seront encouragés et privilégiés, lors de la diffusion de l'appel à projets du PMF pour l'OP6.

3.3.4. Plan de gestion des connaissances

Veillez décrire les plans du programme de pays du PMF pour capturer, partager et diffuser les leçons apprises et les bonnes pratiques identifiées à travers le portefeuille de projets du PMF avec la société civile, le gouvernement et les autres parties prenantes (processus pour générer des connaissances, le type de produits relatifs aux connaissances; foires des connaissances ; échanges « peer to peer », utilisation de sites de démonstration) de façon à générer un plus grand impact, et de favoriser la reproduction et la mise en place d'innovations communautaires. Veillez préciser la contribution requise de chaque programme de pays du PMF vers la bibliothèque numérique OP6 et l'échange Sud-Sud.

Bibliothèque numérique :

- Cette activité sera prise en charge dans le cadre du projet national sur le paysage élargi, dont un des objectifs sera de documenter les pratiques novatrices soutenues à travers les projets et produira des documents pratiques de façon à faciliter la dissémination à travers la bibliothèque numérique pour d'éventuelles reproductions par d'autres acteurs ;
- Le PMF Maroc identifiera à travers son réseau de partenaires également des technologies/ bonnes pratiques développées par d'autres projets du Maroc (non soutenus par le PMF) et facilitera la dissémination de ces outils à travers la bibliothèque numérique.

Echange Sud-Sud :

- Le PMF Maroc veillera au partage des bonnes pratiques avec les autres pays du PMF FEM ;
- Le PMF Maroc encouragera le partenariat et l'échange Sud-Sud au profit des ONGs/OCBs qu'il soutient ;
- Les réseaux d'ONG appuyés par le programme pourront également jouer un rôle dans l'échange Sud-Sud ;
- Le PMF identifiera les opportunités d'échanges Sud-Sud et facilitera la participation des ONGs/OCBs à ces opportunités.

3.3.5. Stratégie de communication

Veillez décrire votre stratégie pour communiquer et collaborer avec les principales parties prenantes et les OSC dans votre pays et le paysage choisi pour promouvoir la participation, établir des relations et favoriser les partenariats; ainsi que pour articuler la contribution du PMF avec les priorités nationales, la programmation du FEM et les stratégies du PNUD, tel que décrit dans la section 2 du CPS.

La stratégie de communication pour promouvoir la participation des parties prenantes et les OCBs s'appuiera sur les principaux axes suivants :

- Comme développé plus haut, chaque projet comportera un volet communication incluant des réunions et des ateliers de communication avec les différentes parties prenantes, l'élaboration d'outils pratiques et simples de communication, et la réalisation de plateforme de dialogues régionales et nationales ;
- Mise en réseau par le PMF FEM des parties prenantes et des OCBs au niveau de chacun des trois paysages spécifiques retenus et la création d'une plateforme d'échange électronique et de communautés de pratiques, pour la promotion de la participation et l'apprentissage par les pairs, y compris l'organisation de voyages et de visites à des projets similaires. Ce réseau sera également utilisé pour la diffusion de l'information sur les différentes opportunités de financement et de partenariats.

La stratégie de communication en vue de l'articulation du programme avec les priorités nationales s'appuiera sur les éléments suivants :

- Diffusion régulière des « success stories » auprès des membres du CNP, des points focaux des conventions de Rio (y compris le point focal opérationnel du FEM), du PNUD, des départements ministériels pertinents.
- Organisation d'un atelier national de communication sur les résultats obtenus à l'échelle de chaque paysage en vue de promouvoir l'intégration des leçons issues des pratiques communautaires dans les politiques et les stratégies environnementales nationales ;
- Participation aux revues annuelles du PNUD pour le partage des résultats et l'intégration avec la programmation du PNUD ;
- Production et diffusion d'un rapport annuel fortement illustré (statistiques, photographies...) sur le bilan des réalisations par paysage (incluant les succès et les défis) ;
- Information et communication régulière avec les membres du CNP sur les résultats du programme.
- Diffusion de l'information sur les bonnes pratiques auprès du CHM Maroc en sa qualité de plateforme numérique de partage et d'échange d'information en matière de biodiversité (en lien avec la mise en œuvre de la NBSAP et des Objectifs d'Aichi).

4. Cadre des résultats attendus

4.1. Veuillez remplir le tableau ci-dessous (Tableau 3) qui montre dans la colonne 1 les composantes du projet global de l'OP615 et les cibles globales (dans un nombre de pays) comme décrit dans le document d'endossement du FEM16.

Pour votre programme pays, compléter les colonnes 2, 3, et 4 avec vos cibles, activités et indicateurs nationaux pour chacune des initiatives stratégiques intégrées (zones multifocales) pertinentes que vous avez sélectionnées pour y concentrer l'octroi des subventions (les pays peuvent choisir de travailler sur la totalité ou une partie des initiatives prioritaires).

Les indicateurs et les cibles identifiés dans les CPS doivent inclure certains qui contribuent aux indicateurs du portefeuille global de l'OP6 du SGP, comme identifiés dans le document de projet global approuvé par le FEM, tout en incluant d'autres indicateurs spécifiques au contexte national ou au contexte du paysage terrestre/ marin (qui peuvent-être identifiés à travers le processus d'évaluation de la situation de référence détaillée).

Pour la colonne 5, préciser les sources additionnelles de vérification qui s'appliquent à votre pays et au paysage terrestre / marin choisi.

¹⁵ Pour plus d'informations, consultez le document global du PMF (OP6), annexe A "Cadre des résultats du projet".

¹⁶ Des indicateurs et des cibles pertinents spécifiques à l'octroi de subventions dans le paysage terrestre / marin choisi, doivent-être identifiés par le processus d'évaluation de la situation de référence, qui permettra d'identifier la typologie de projets communautaires à développer dans le paysage terrestre ou marin, pertinent aux priorités du pays et les résultats stratégiques sélectionnés du PMF SGP (OP6).

Tableau 3. Cohérence avec les composantes du programme global du PMF (OP6)

1 COMPOSANTES DU PROJET OP6	2 CIBLES DU CPS	3 ACTIVITÉS	4 INDICATEURS	5 SOURCES DE VÉRIFICATION
Composante PMF OP6 1: <i>Conservation du paysage terrestre ou marin communautaire</i> Les programmes pays du PMF améliorent la conservation et l'utilisation durable et la gestion des écosystèmes terrestres, côtiers et marins importants à travers la mise en œuvre des approches de paysage terrestre ou marin à base communautaire dans environ 50 pays	* Un paysage élargi faisant partie du Hot spot méditerranéen « Haut Atlas » comportant * <u>3 paysages terrestres</u> : - la Réserve de biosphère de l'Arganeraie, - le Parc national du Toubkal et les zones limitrophes, - la Réserve de biosphère Oasis. NB : Pour la concentration de presque la totalité de l'allocation pays ; Seuls deux projets hors landscapes (le premier pour le développement des capacités et le second sur les APCS) seront soutenus par le programme dans le cadre de l'OP6 à l'échelle nationale.	<u>Nombre approximatif de projets</u> : 20 projets dont un projet national de renforcement des capacités et un projet sur les APACS (hors landscape) <u>Typologie des projets</u>¹⁷ <i>i/ Paysage spécifique n°1 : Réserve de biosphère Arganeraie :</i> a) Montagne Projets de contribution au maintien des bienfaits découlant des services écosystémiques à travers l'adoption de pratiques communautaires (soutien à l'émergence de Paiement pour les services écosystémiques : PSE écotourisme, PSE terrasses, PSE Gestion intégrée des ressources en eau, PSE biodiversité....) ; b) Plaine côtière : Projets de promotion de l'agro-écologie innovante et résiliente au climat à l'échelle du paysage ; réduction de l'utilisation des pesticides, organisations des agriculteurs, certification des produits, facilitation de l'accès au marché et aux consommateurs bio, gestion efficiente de l'eau dans l'irrigation	Nombre d'hectares cibles : au moins 1000 hectares par paysage. Nb d'espèces conservées (au moins une dizaine par paysage) Types d'écosystèmes ciblés (au moins 7 écosystèmes) Nombre de PSE développés (au moins 2 PSE) Nb d'agriculteurs (au moins 20 par paysage) et Superficie des parcelles appliquant l'agro-écologie (au moins 20 hectares par	Rapportage de projet individuel par les équipes pays du PMF Comparaison des écarts entre les données de la situation de référence et les cibles atteintes Rapport de suivi annuel (AMR)

¹⁷ Le nombre estimé de projets OP6 doit faire la distinction entre l'utilisation des subventions CORE de l'OP6 (qui peuvent s'appliquer dans tous les domaines focaux du FEM) et les ressources STAR du FEM (qui doivent être directement liés aux domaines d'intervention pertinents du FEM). Conformément à la décision du Comité directeur du FEM (Mars 2010), jusqu'à 20% des ressources du FEM non essentiels mobilisés peuvent être utilisés pour les domaines d'intervention secondaires.

1 COMPOSANTES DU PROJET OP6	2 CIBLES DU CPS	3 ACTIVITÉS	4 INDICATEURS	5 SOURCES DE VÉRIFICATION
<u>Composante PMF OP6 1:</u> <i>Conservation du paysage terrestre ou marin communautaire</i> (suite)	Typologie des paysages : Haute montagne : pelouses humides et hauts plateaux, forêts, zones humides Oasis.	combiné à la promotion du pompage solaire ; promotion de chaînes de valeur. ii/ <u>Paysage spécifique n°2</u> : Parc National du Toubkal et zones limitrophes Projets de mise en œuvre de processus de recherche-action autour des approches communautaires de gestion de la biodiversité : adoption de la triple approche de conservation Biodiversité gestion intégrée des ressources hydriques agroécologie; application du principe de contrat de nappe à l'échelle de micro bassins dans le cadre de la gestion durable des sols et de la biodiversité locale ; Projets de développement de « chaînes de valeur » inclusives durables en tant qu'outil de conservation de la biodiversité; (au moins 3 espèces à l'échelle du paysage); Projets de valorisation et de réhabilitation du savoir-faire traditionnel et des modes de gouvernance ancestraux dans la gestion des espaces naturels (agdals pastoraux, agdals forestiers, gestion de l'eau, bois de feu). iii/ <u>Paysage spécifique n°3</u> : Réserve de biosphère Oasis Projets de recensement et de réhabilitation des pratiques traditionnelles de gestion de l'eau (Khattaras), de la terre et de l'agrobiodiversité oasienne, Projets en faveur des jeunes et visant le transfert du savoir faire traditionnel en matière de gestion des oasis, projets d'empowerment et d'autonomisation des femmes oasiennes autour de la gestion des ressources naturelles ; Projet transversal pour le développement d'un modèle de gestion durable du patrimoine naturel oasien, basé sur les connaissances et les pratiques de gouvernance	paysage) Nb et types d'APACS soutenus (au moins quatre APACS) Nb de chaînes de valeur agrobiodiversité Développées (au moins 3 chaînes) Nb de produits certifiés (au moins 3 produits) Modèle de gestion durable du patrimoine oasien développé Nb de modèle : 1	Revue régulières d'examen de la stratégie de Programme pays (apport du CNP) Rapports d'évaluation des projets (projet global paysage élargi et projets ONG APEX)

1 COMPOSANTES DU PROJET OP6	2 CIBLES DU CPS	3 ACTIVITÉS	4 INDICATEURS	5 SOURCES DE VÉRIFICATION
		traditionnelle de l'espace (évolution vers une APAC).		
<u>Composante 2</u> <u>SGP :</u> <i>Agro-écologie innovante climato-Intelligente</i> 2.1 Pratiques d'agro-écologie incorporant des mesures pour réduire les émissions de CO2 et améliorant la résilience au changement climatique, essayé et testé dans les zones tampons, des aires protégées et des corridors forestiers et largement diffusés dans au moins 30 pays prioritaires	Au moins 10 pratiques testées Banque de semences locales ; mix de cultures, compostage/fumiers organiques, lutte naturelle contre les maladies, audit agro-écologiques des parcelles, introduction des énergies propres, pratique des impluviums, cultures résilientes, maintien des corridors forestiers ; paillage pour réduire l'évapotranspiration.	<i>Nombre approximatif de projets :</i> 6 projets /Au moins deux projets par paysage Formation : Appui à la création de lieux pédagogiques et de formation (Création de jardins dans les écoles ou autres lieux publics), Formation d'animateurs et d'agriculteurs sur les techniques d'agro-écologie et sur les mesures d'adaptation au CC; Amélioration des connaissances des communautés locales sur l'agro-biodiversité locale ; Evaluation de l'application des principes de l'agro-écologie à l'échelle des paysages Soutien au actions innovantes en matière d'agroécologie climato-intelligente : Promotion au niveau des paysages, des pratiques d'agro-écologie et appui et accompagnement d'agriculteurs qui souhaitent s'engager dans l'agro-écologie ; Mise en place de pépinières pour la production de semences et de plants autochtones et résilients et appui à la promotion des pratiques d'agro-écologie; Recherche et test de techniques innovantes d'agro-écologie dans un contexte de CC; Appui à la création de fermes modèles agro-écologiques résilientes au climat ; Accompagnement des agropasteurs en matière de pâturage résilient/alternatif Valorisation : Appui à la mise en place de réseaux de partenariat entre producteurs et consommateurs de produits issus de l'agro-écologie; Appui à des chaînes de valeur agro-	Nombre d'hectares cibles 20 hectares par paysage Nombre d'agriculteurs pratiquant l'agro-écologie: au moins une vingtaine par paysage. Nombre de pratiques testées. Au moins trois pratiques par agriculteur	Rapportage de projet individuel par les équipes pays du PMF Indicateurs de résilience socio-écologiques pour les paysages de production (SEPLs) Rapport annuel de suivi (AMR) Examen de la stratégie du programme Pays (apport du CNP)

1 COMPOSANTES DU PROJET OP6	2 CIBLES DU CPS	3 ACTIVITÉS	4 INDICATEURS	5 SOURCES DE VÉRIFICATION
		écologique sensible au genre (Analyse de genre, appui à l'autonomisation des femmes, appui à l'amélioration de leur rang dans ces chaînes de valeur, autonomisation des femmes).		
<u>Composante 3 du SGP :</u> <i>Accès à l'énergie Co-bénéfices faible carbone :</i> 3.1 Solutions d'accès à l'énergie communautaire de faible émission de carbone déployées avec succès dans 50 pays avec alignement et intégration de ces approches dans des cadres plus larges tels que le SE4ALL initié dans au moins 12 pays	Au moins une typologie innovante de solutions adaptées aux conditions locales démontrée et documentée	<i>Nombre approx. de projets :</i> Des solutions d'accès à l'énergie communautaire faible carbone sont intégrées dans au moins 2 projets par paysage Mise en œuvre de solutions d'accès à l'énergie communautaire faible carbone : secteurs productifs au niveau des paysages, agro-écologie, valorisation et transformation de produits locaux, infrastructure écotouristique, efficacité énergétique dans les constructions, promotion des fours améliorés auprès des bergers, test de l'outil novateur Gestion Energie Climat Communal (catalogue de mesures appliqué à la planification et à la mise en œuvre) développé par IDE-e au niveau d'un paysage pilote	Nombre et typologies de solutions communautaires, d'accès à l'énergie localement adapté avec des démonstrations réussies pour la mise à l'échelle et la réplication.	AMR, Rapports de pays AMR, base de données globale, rapports de pays, Examen de la stratégie du programme pays (apport du CNP)

1 COMPOSANTES DU PROJET OP6	2 CIBLES DU CPS	3 ACTIVITÉS	4 INDICATEURS	5 SOURCES DE VÉRIFICATION
<u>Composante 4 du PMF:</u> <i>Coalition au niveau local et mondial de gestion des produits chimiques</i> 4.1 Des outils et des approches communautaires innovantes démontrés, déployés et transférés, avec le soutien de coalitions existantes ou nouvellement organisées dans au moins 20 pays pour gérer les produits chimiques nocifs et les déchets d'une manière saine	Au moins 2 actions de sensibilisation pour la réduction de l'utilisation des pesticides par paysage	<i>Nombre approximatif. de projets Un projet intégrant cette initiative par paysage spécifique</i> Le programme interviendra surtout en appui à la promotion de l'agro-écologie et de l'agriculture biologique. Il interviendra également à travers des actions de plaidoyer en vue de : La réduction de l'utilisation des produits chimiques et de la pollution liées à ceux-ci, en particulier dans l'agriculture ; La réduction de l'usage inapproprié des pesticides; Promotion de l'agriculture biologique et de l'agroécologie à titre alternatif ; Renforcement des capacités, la sensibilisation et le partage des connaissances	Nombre d'agriculteurs (hommes, femmes, jeunes) sensibilisés	Rapport de projet individuel par les équipes pays du PMF Partenariat stratégique avec les pays partenaires de l'IPEN Rapport de suivi annuel (AMR) Examen de la stratégie du programme pays
<u>Composante 5 de du PMF:</u> <i>Plates-formes de dialogue politique et de planification « OSC-Gouvernement » (Grantmaker +):</i> 5.1 Le PMF soutient l'établissement de plateformes de dialogue politique et de	Au moins trois politiques influencées : (i) Stratégie et Plan d'Action National de la Biodiversité (NBSAP), (ii) Stratégie des aires protégées (APACs), (iii) Mise œuvre du protocole Nagoya au niveau national (sur les	<u>Priorité OP6 de niveau global</u> APACS Conservation communautaires des paysages terrestres et marins <u>Priorité transversale du CPS au niveau national</u> Stratégie Nationale de Biodiversité, stratégie nationale de lutte contre le réchauffement climatique, SNDD <i>Chef de file pour cette initiative</i> <u>3 plateformes au niveau national</u> (APACs, Approche Paysage	Nombre cible de Politiques influencées et de plates-formes de dialogue OSC-Gouvernement initiées <u>Focus thématiques</u> <i>APACs, Conservation des paysages, lutte contre le réchauffement climatique</i> Nb de réseaux des OSC renforcés	Rapports de projet individuel par les équipes pays du PMF Base de données globale du PMF Rapport de suivi annuel (AMR) Examen de la

1 COMPOSANTES DU PROJET OP6	2 CIBLES DU CPS	3 ACTIVITÉS	4 INDICATEURS	5 SOURCES DE VÉRIFICATION
planification la "Politique et plateformes OSC-gouvernement", tirant parti des partenariats existants et potentiels, dans au moins 50 pays	ressources génétiques et les connaissances traditionnelles) (iv) Plans territoriaux de lutte contre le réchauffement climatique. Au moins deux réseaux d'OSC renforcés	comme outil de préservation de la biodiversité, Changement climatique et développement durable) <u>3 plateformes régionales</u> Approche paysage/Priorités de gestion durable des ressources naturelles à l'échelle du paysage		stratégie du Programme Pays par le CNP
<u>Composante 6 du PMF:</u> <i>Promotion de l'inclusion sociale (Grantmaker +)</i> 6.1 Considérations d'intégration du genre 6.2 Programme de bourses aux peuples autochtones 6.3 L'implication des jeunes, des personnes handicapées	Au moins 17 projets intègrent des considérations de Genre Au moins deux projets centrés sur le renforcement de la participation des femmes, et deux sur les jeunes	<i>Priorité niveau mondial</i> ODDs <i>Priorité transversal du CPS au niveau national</i> Intégration des Genres dans la mise en œuvre de la SNDD Adoption d'approches inclusives de gestion et de conservation des paysages Développement de projets spécifiques femmes et jeunes Ciblage des communautés les plus vulnérables à l'échelle des paysages (isolement géographique, faible accès à la terre, aux ressources en eau et aux ressources financières, faible accès à l'information, faible accès au marché locaux et régionaux)	Nombre de bénéficiaires cibles (genre, jeunes, peuples autochtones, handicapés et marginalisés) Nombre/cible de bénéficiaires autochtones de bourses/subventions (par individu)	Rapports de projet individuel par les équipes pays du PMF Base de données PMF mondial Rapport de suivi annuel (AMR) Examen de la stratégie du Programme Pays
<u>Composante 7 du PMF:</u> <i>Portée mondiale du programme de connaissances</i>	Au moins trois expériences sont documentées et alimentent la bibliothèque numérique et la plateforme d'Echange d'Innovation	<i>Priorité OP6 niveau global</i> Conservation communautaire des paysages terrestres et marins <i>Apports des équipes pays du PMF (CN et AP) à la base de données globale</i>	Nombre/cible d'innovations dans les pays à partager et	Base de données global du PMF

1 COMPOSANTES DU PROJET OP6	2 CIBLES DU CPS	3 ACTIVITÉS	4 INDICATEURS	5 SOURCES DE VÉRIFICATION
<i>basé sur les pratiques du citoyen (Grantmaker+)</i> 7.1 La bibliothèque numérique d'innovations communautaires est établie et offre un accès à l'information pour les communautés dans au moins 50 pays 7.2 Plateforme d'échange d'innovation communautaire Sud-Sud favorise les échanges Sud-Sud sur les questions environnementales globales dans au moins 20 pays	communautaire Sud Sud.	- Documentation des pratiques novatrices soutenues à travers les projets (approche globale testée par paysage) et production de documents pratiques de façon à faciliter la dissémination à travers la bibliothèque numérique pour d'éventuelles reproductions par d'autres acteurs ; - Identification à travers le réseau de partenaires du programme des technologies/ bonnes pratiques développées par d'autres projets du Maroc (non soutenus par le PMF) et facilitation de la dissémination des ces outils à travers la bibliothèque numérique.	diffuser au niveau global * Les exemples peuvent-être issus de la période OP6, ainsi que les phases opérationnelles précédentes du Programme de micro financement (y compris les programmes pays mis à niveau)	Rapport de suivi annuel (AMR) Examen de la stratégie du Programme pays

5. Plan de suivi & évaluation (1 page max)

5.1. Veuillez décrire ci-dessous **le plan de suivi évaluation au niveau national** pour suivre la mise en œuvre de CPS, en référence particulière aux objectifs et indicateurs dans le tableau 3, de votre paysage terrestre/marin sélectionné. Veuillez décrire l'utilisation des cadres particulier du PMF pour le suivi évaluation tel que COMDEKS, COMPACT, CBA et CBR + (déjà piloté par le PMF et prêt pour la réplication).

Le système de Suivi-évaluation du CPS s'appuiera sur les principes de la GAR « gestion axée sur les résultats » et mettra davantage l'accent sur le suivi-évaluation de la perception du changement par les différentes parties prenantes. L'accent sera également mis sur la collecte de l'information sur les succès et les échecs et la capitalisation régulière des résultats d'étape en utilisant des indicateurs appropriés (quantitatifs et qualitatifs pour mesurer la qualité des changements).

A l'échelle nationale, le plan de suivi-évaluation s'articulera autour :

- La conception d'un plan d'action annuel en se basant sur la CPS et intégrant les principes de la gestion axée sur les résultats (situation de référence, indicateurs, cibles, écarts, ajustements, recommandations, budget...), notamment en utilisant les colonnes 2, 3 et 4 du tableau 3 /cohérence avec les composantes du programme global du PMF (OP6) qui sera actualisé au fur et à mesure de l'octroi des subventions;
- Examen et validation du plan annuel par les membres du CNP ;
- Revues mi-annuelles et annuelles du plan par les membres du CNP et les partenaires clés (PNUD, point focal du FEM notamment) ;
- Production et diffusion d'un bilan annuel sur les progrès du CPS (résultats du programme et des projets, success stories, leçons apprises, recommandations, ajustement éventuel)
- Evaluation participative à mi-parcours du CPS et du portefeuille des projets impliquant les membres du CNP, les CBOs, les principaux acteurs nationaux et recommandations sur les mesures adaptatives à entreprendre.

5.2 Veuillez indiquer comment **le suivi et l'évaluation des différents partenaires bénéficiaires de subvention du PMF** (tels que les ONG nationales, Organisations Communautaires de Base ou Organisations des populations autochtones) seront renforcés et la gestion adaptative promue. Les détails sur la fréquence des visites de suivi et les plans des évaluations des projets/portefeuilles devront être fournis. Là où c'est possible, les partenariats avec d'autres organismes de subventions, les fondations et les institutions académiques devraient être explorées pour aider à améliorer le suivi & évaluation participatifs et la gestion adaptative.

Le suivi et l'évaluation des différents partenaires bénéficiaires de subventions du PMF seront effectués à travers un processus régulier d'encadrement et de suivi utilisant des outils variés tels que :

- L'organisation de session de formation des OCBs et des ONGs sur des dispositifs simplifiés de suivi-évaluation au démarrage des projets, portant su les méthodes de planification, les outils de suivi-évaluation, et les indicateurs ;
- Le support technique et méthodologique régulier aux bénéficiaires tout au long du cycle de projet ;

- Des visites de sites impliquant les membres du CNP (au moins 3 visites par projet, au démarrage, à mi-parcours, et à la fin du projet) ;
- Le reporting régulier par les OCBs et les ONGs (un rapport tous les 4 mois) ;
- L'organisation de réunions de suivi-évaluation participatives entre les bénéficiaires de subventions, les communautés locales et les partenaires locaux (réunion mi-annuelle et annuelle) ;
- Réalisation d'une évaluation externe finale de chaque projet.

5.3 Veuillez décrire comment les parties prenantes locales, membres de la Communauté et/ou peuples autochtones participeront à la définition des objectifs et résultats du projet; comment ils vont participer au suivi avec quel type de méthode et de périodicité; et comment les progrès seront documentés et rapportés.

Le PMF assurera l'implication des communautés locales dans la conception et le suivi-évaluation des initiatives qu'il soutiendra à l'échelle de chaque paysage spécifique. Les OCBs soutenues seront encadrées par le PMF pour la conception d'outils simplifiés de suivi-évaluation (feuille de suivi simplifié, photos avant et après projets, vidéo...). Les bénéficiaires et les communautés locales seront inclusivement impliqués dans la collecte des données sur le progrès des projets à travers :

- La mise en place d'un comité communautaire de suivi-évaluation (impliquant des partenaires locaux) et l'organisation de réunions régulières de suivi-évaluation (tous les 4 mois). Ce comité associera les bénéficiaires locaux hommes et femmes) dans la mise en œuvre du projet, le suivi-évaluation et la prise de décision ;
- La conception participative d'un simple plan de travail annuel sur la base des résultats attendus du projet incluant des indicateurs pragmatiques et parlants pour les communautés locales ;
- Rapports périodiques (tous les 4 mois) des progrès réalisés, des difficultés, des leçons apprises (photographies, vidéos, rapports) en langue locale ;
- Le renseignement périodique des indicateurs avec la participation des communautés ;
- L'évaluation à mi-parcours et finale des projets (selon une approche participative et inclusive incluant les acteurs locaux, la communauté locale);
- L'élaboration d'un rapport final et d'un rapport de capitalisation de chaque projet soutenu par le programme.

5.4 Veuillez décrire la stratégie de la manière dont les résultats des projets individuels du PMF seront rassemblés au niveau du portefeuille du programme national. Le tableau suivant présente les outils et modèles clés du suivi et évaluation du programme national.

Les résultats des projets individuels seront rassemblés à travers la production d'un bilan annuel qui permettra de mettre en avant les résultats et les acquis groupés des projets, les contraintes rencontrées, les enseignements tirés et les leçons apprises. Cet exercice sera effectué en s'appuyant sur les outils et les activités de suivi-évaluation détaillé dans le tableau n°4.

Tableau 4. Plan de S&E au niveau du programme national

Activités M & E	Objectifs	Parties responsables	Source de financement	Timing/Délai
Elaboration CPS	Cadre pour l'identification des projets communautaires	CN; CNP, les parties prenantes,	Couvert par la subvention préparatoire	Au début de la phase opérationnelle

Activités M & E	Objectifs	Parties responsables	Source de financement	Timing/Délai
Revue de la stratégie annuelle du programme pays	L'apprentissage, la gestion adaptative	CN; CNP, CPMT	Couvert par les coûts d'exploitation des programmes pays	Les examens seront effectués annuellement ¹³ pour s'assurer que le CPS est sur la bonne voie dans la réalisation de ses résultats et de ses objectifs et afin de prendre des décisions sur toutes les révisions ou les besoins de gestion adaptative
Réunions d'examen continu du CNP des résultats et l'analyse de projets	Evaluer l'efficacité des projets, des portefeuilles, des approches ; l'apprentissage, la gestion adaptative	CN, CNP, PNUD	Couvert par les coûts d'exploitation des programmes pays	Minimum deux fois par an, avec un dédié au M & E et la gestion adaptative à la fin de chaque année de subvention
Rapport annuel Pays (ACR) ¹⁴	Permettre la communication efficace pour le CNP	A présenter par le CN au CNP	Couvert par les coûts d'exploitation des programmes pays	Une fois par an, en Juin
Rapport annuel de suivi (AMR) enquête pays ¹⁵ basée sur l'ACR	Permettre la communication efficace pour le CPMT et le FEM ; présentation des résultats aux donateurs	A soumettre par le CN au CPMT	Couvert par les coûts d'exploitation des programmes pays	Une fois par an, en Juillet
Examen stratégique du portefeuille pays	Apprentissage, gestion adaptative pour le développement stratégique du programme pays	CNP	Couvert par les coûts d'exploitation des programmes pays	Une fois par phase opérationnelle

6. Plan de mobilisation des ressources (max. 1 page)

6.1. Veuillez décrire les possibilités de développer des partenariats stratégiques (identification de leurs objectifs et les synergies possibles avec le PMF) avec notamment les partenaires potentiels suivants: (i) les agences gouvernementales nationales; (ii) les agences multilatérales ou les institutions financières (tels que la Banque Mondiale, banques régionales de développement, et / ou autres organisations internationales); (iii) agences bilatérales; (iv) organisations non gouvernementales et les fondations; et (v) secteur privé.

6.2 Veuillez décrire le plan de mobilisation des ressources de OP6 pour améliorer la durabilité des subventions du programme national du PMF et le rôle bailleurs+ en référence aux:

- (i) moyens d'améliorer ou augmenter en espèces et en nature, le cofinancement au niveau du projet; au niveau du paysage terrestre et marin ; au niveau du pays ;
- (ii) la diversification des sources de financement pour atteindre un plus grand impact (à savoir les ressources non-FEM qui aident à aborder les objectifs de développement durable après-2015 de l'ONU, SGD);
- (iii) d'approche pour recouvrer les coûts et cofinancer une part des coûts non-subventionnés des programmes nationaux du PMF (tels que les fonds TRAC du PNUD, les Institutions Nationales d'accueil, les contributions Gouvernementales, les donateurs bilatéraux); et de possibilités pour le PMF de servir de mécanisme d'exécution.

Durant la phase 6, les possibilités de développement des partenariats stratégiques du PMF Maroc vont de paire avec sa stratégie de mobilisation de fonds (en espèces) pour renforcer les réalisations du programme et consistent essentiellement dans la diversification des sources de financement pour atteindre un plus

grand impact. Le programme développera dans ce sens un partenariat stratégique avec l'Agence de Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganeraie (ANDZOA), concernant les paysages terrestres 1 et 3. Par ailleurs, le programme prévoit de collaborer avec la GDF pour des cofinancements dans le cadre du paysage 2 (notamment à travers l'initiative Darwin et la MAVA).

Des cofinancements en espèces sont également possibles à travers les actions de soutien à la société civile du MDCE. Enfin le programme poursuivra la recherche de financements supplémentaires et explorera les autres pistes de cofinancement identifiées dans le cadre de ce processus (GIZ, Coopération Suisse, ambassade de la Finlande, ONU femmes, INDH, projets FEM-PNUD, IUCN/CEPF...). Des cofinancements en espèces sont également envisageables à travers des partenariats avec les collectivités territoriales (communes, conseils provinciaux et conseils régionaux,...).

Pour ce qui est des cofinancements en nature, le programme mobilisera l'appui des acteurs institutionnels, comme par exemple le Parc National du Toubkal, les Directions Régionales et Provinciales des Eaux et Forêts, les Services Régionaux de l'Environnement, les Observatoires de l'Environnement et du Développement Durable(OREDD), les Agences de Développement Agricoles, etc.

Par ailleurs, le PMF Maroc durant l'OP6, servira de mécanisme d'exécution de l'initiative globale d'appui stratégique aux APACs et de l'initiative de renforcement des capacités des ONGs en matière de gouvernance environnementale (UE-ONGs). Il servira également de mécanisme d'exécution pour un projet PNUD-gouvernement « Programme d'appui aux initiatives de la société civile pour la 22eme Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (COP22) » dont le budget est de **500.000 USD**.

Concernant les approches pour recouvrir les coûts et cofinancer une part des coûts non-subventionnés, le PMF Maroc prospectera les possibilités de bénéficier du soutien de l'agence des volontaires des nations unies pour mobiliser l'appui d'un (e) volontaire national (e) qui apportera un appui dans la mise en œuvre de l'approche paysage.

Dans le rôle "Grantmaker + (Bailleurs +), l'équipe du PMF y compris le CNP et le TAG peuvent être mis à contribution pour aider les communautés et les OSC à élaborer des propositions pour accéder à d'autres bailleurs de fonds et à d'autres sources ou facilités de financement. Cette activité peut être considérée comme faisant partie de la mobilisation des ressources additionnelles pour les intervenants du PMF grâce à son soutien. Le CNP va faciliter l'accès à d'autres financements.

o Comment ce rôle peut-il être efficacement réalisé ?

o Quelles sont les éventuelles propositions qui peuvent être développées ; les bailleurs de fonds et des facilités de financement (c.-à-peut-être le Fonds vert pour le climat) qui peuvent être abordés?

o Quelles sont les possibilités de financement du secteur privé (par exemple dans le soutien des succès durables entrepris pour accroître l'impact) ?

Afin d'aider les communautés à élaborer des propositions et accéder à d'autres financements, l'équipe du programme (CN, CNP, TAG) s'attachera essentiellement à accompagner les OCBs pour bénéficier des financements du programme d'appui à la SC du département de l'environnement.

Par ailleurs, l'équipe du programme (CN, CNP, TAG) assurera la veille stratégique des opportunités de financement existantes et puiseront au niveau du pipeline des projets pour apporter un soutien aux requêtes de subvention d'ONGs et OCBs qui n'ont pas pu être retenues par le programme et considérées pertinentes. L'appui consistera à :

- Le partage de l'information sur les modalités de financements ;
- L'appui à la préparation de la requête selon le canevas des bailleurs en question.

7. Plan de gestion des risques (demi-page)

7.1 Veuillez identifier les principaux risques que vous prévoyez dans la mise en œuvre du CPS au cours de l'OP 6, en référence aux aspects suivants:

- les risques sociaux et environnementaux (comme en témoignent les garanties sociales et environnementales du PNUD) ;
- Les risques climatiques ;
- les autres risques possibles.

Parmi les principaux risques identifiés pouvant entraver la mise en œuvre du programme au niveau du pays, il y a lieu de citer : un manque de coordination des projets à l'échelle des paysages, la non adhésion des acteurs institutionnels au niveau central et régional à l'approche paysage, la gravité de conflits communautaires au niveau des Agdals empêchant leur maintien, les risques climatiques/inondations ou sécheresse, difficulté au niveau de la labellisation des produits. D'autres risques tels que la traçabilité et la documentation des projets, les délais de mise en œuvre par les communautés peuvent également surgir, mais restent minimes compte tenu des exigences du programme en termes de gestion de connaissances et d'assurance qualité.

Pour tous les risques identifiés, veuillez remplir le tableau ci-dessous, avec une estimation du degré et de la probabilité du risque ainsi que les mesures d'atténuations des risques pertinents.

Tableau 5 : Description des risques identifiés dans OP 6 :

Décrire les risques identifiés	Degré des risques (faible, moyen, élevé)	Probabilité des risques (faible, moyen, élevé)	Mesure prévue d'atténuation des risques
La coordination des projets pour l'atteinte de l'objectif fixé à l'échelle du paysage fait défaut	Moyen	Moyen	Des projets transversaux seront portés par des ONG APEX qui ont la capacité d'accompagner et d'assurer la mise en cohérence des actions à l'échelle du paysage
Non adhésion des acteurs institutionnels au niveau central et régional au programme,	Faible	Faible	Un travail soutenu d'information et de consultation des différents acteurs nationaux et régionaux a été mené dans le cadre de cet exercice d'appui à la formulation de la stratégie. Ce travail a conduit à une appropriation de la nouvelle approche par les différents acteurs. Ce travail de consultation et de communication se poursuivra tout au long de la mise en œuvre de la stratégie.
La gravité de conflits	Elevé	Elevé	• L'intervention du programme à

communautaires au niveau des Agdals empêchant leur maintien			l'échelle des Agdals est tributaire du consentement des populations concernées. D'autre part, seront ciblés préférentiellement, les sites où la pratique de l'Agdal prime encore en tant que système de gestion de l'espace.
Les risques climatiques/inondations ou sécheresse,	Elevé	Elevé	Les risques climatiques seront pris en compte lors de la conception des projets en utilisant des outils de diagnostic tels que le VRA, Cristal ou autre, ce qui permettra de définir des mesures adéquates.
La difficulté au niveau de la labellisation des produits	Moyen	Moyen	Dans le cadre de l'appui au développement des chaînes de valeur « biodiversité », un accent sera mis sur la préparation des acteurs dans toutes les étapes du projet (pratique durable d'exploitation et de gestion de la biodiversité, normes de qualité incluant l'organisation et l'inclusion sociale...)

7.2 veuillez indiquer comment ces risques seront suivis.¹⁸

- Les risques seront identifiés au cours de l'élaboration de la CPS OP6 et validés dans le cadre de l'atelier national d'approbation de la stratégie ;
- Ils seront suivis tout le long de la mise en œuvre de la CPS, à l'occasion des réunions du CNP ;
- Ils seront examinés lors des revues annuelles et à mi-parcours, et lors de la révision annuelle de la CPS. A ce moment le degré des risques ou la probabilité des risques peut être ajustée. Les risques identifiés peuvent être également éliminés et des nouveaux risques ajoutés, au besoin, avec des mesures d'atténuation appropriées, identifiées ;
- Ils seront également suivis dans le cadre des projets transversaux au niveau des paysages : projet global paysage élargi, projets ONG Apex.

¹⁸ Il est recommandé que les risques soient suivis pendant la mise en œuvre de la CPS et de la revue lors de la revue annuelle de la CPS. A cette période, le degré de risque, ou probabilité de risque peut être ajustée. Les risques identifiés peuvent également être éliminés et de nouveaux risques ajoutées le cas échéant avec des mesures d'atténuation appropriées identifiées.

8 Approbation du Comité National de Pilotage

Remarque: A ce niveau, l'élaboration du CPS est complète et définitive pour son approbation et sa signature. Le document, dûment examiné par les membres du CNP, l'agréeront comme guide, pour l'application de OP6 par le Programme Pays du PMF.

Examen et approbation des membres du CNP impliqués dans le développement/exécution du CPS de l'OP 6	Signatures